



# BULLETIN COMMUNAL

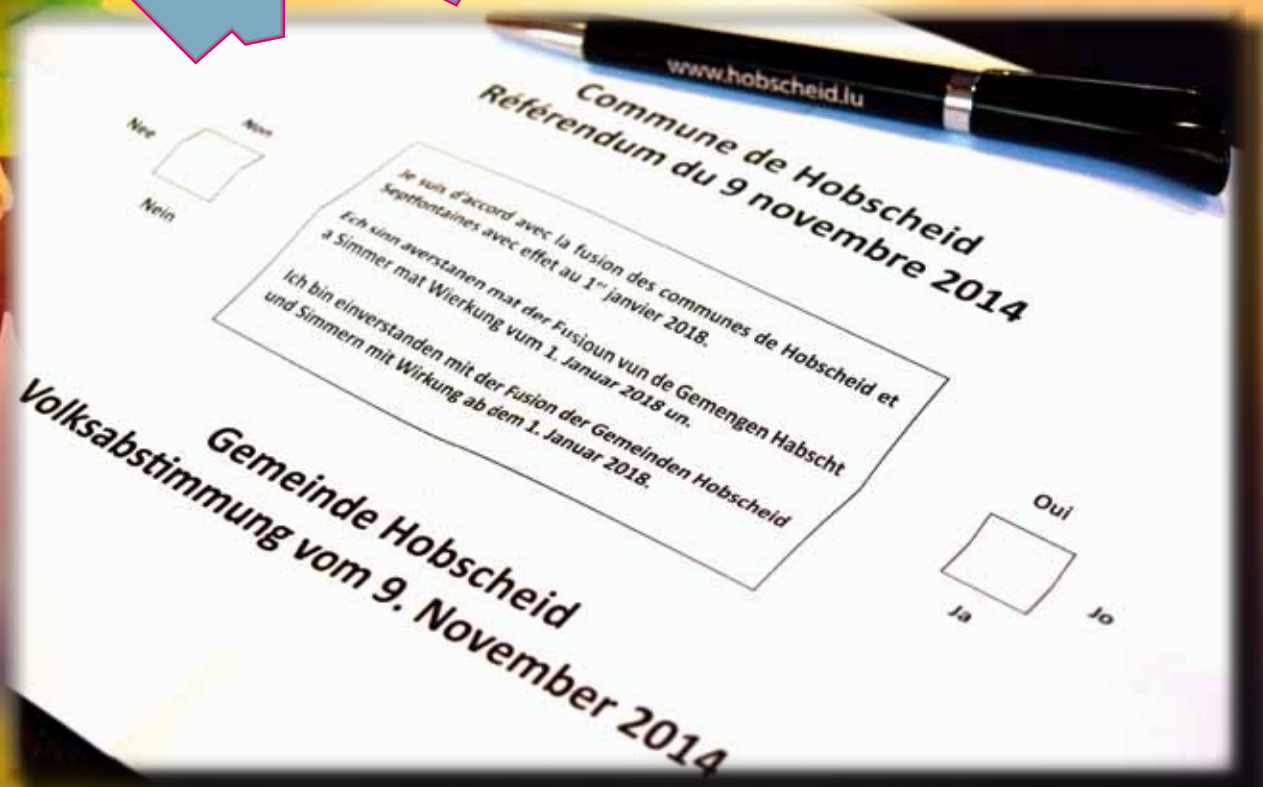
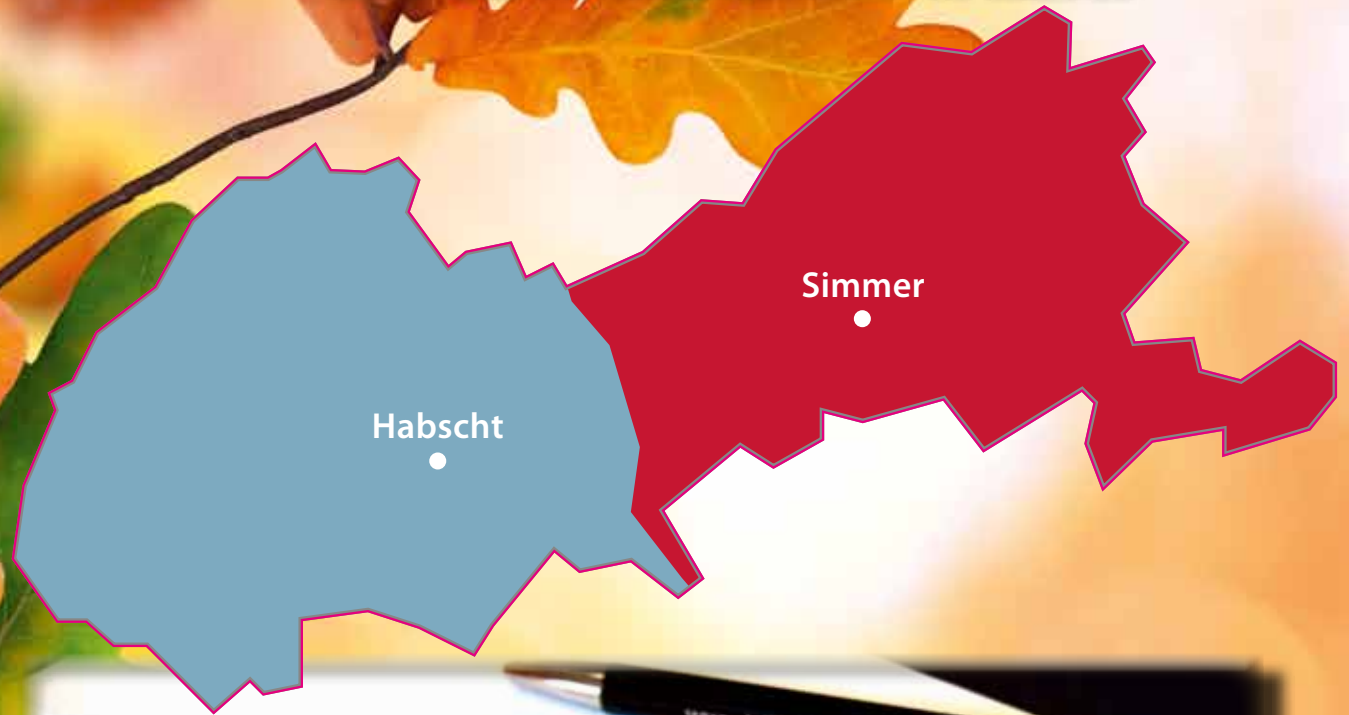
Novembre 2014

COMMUNE DE  
HOBSCHIED

## REFERENDUM

### 9. November 2014

**Dir hutt dat lescht Wuert!**





# *Fusiounsprojet vun*

- $3.400 + 850 = 4.250$  Awunner
- $17 + 15 = 32$  km<sup>2</sup>
- méi Gewiicht fir ons Interessen duerchzesetzen
- méi effikass Servicer fir de Bierger
- 8,5 Milliounen Euro Subsid fir 3 Projeten:
  - Betreit Wunnen zu Äischen
  - Schoul zu Simmer
  - Sécherheet a Verkéiersberouegung zu Habscht

- d'Fusioun ass kee Selbstzweck:  
Zesummen ass méi
- eng staark Identitéit am Äischdall

*Mir ginn näischt op.*

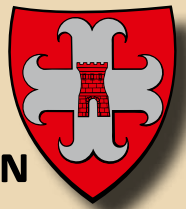
*Mir verléieren näischt.*

*Mir hunn nëmmen ze gewannen.*

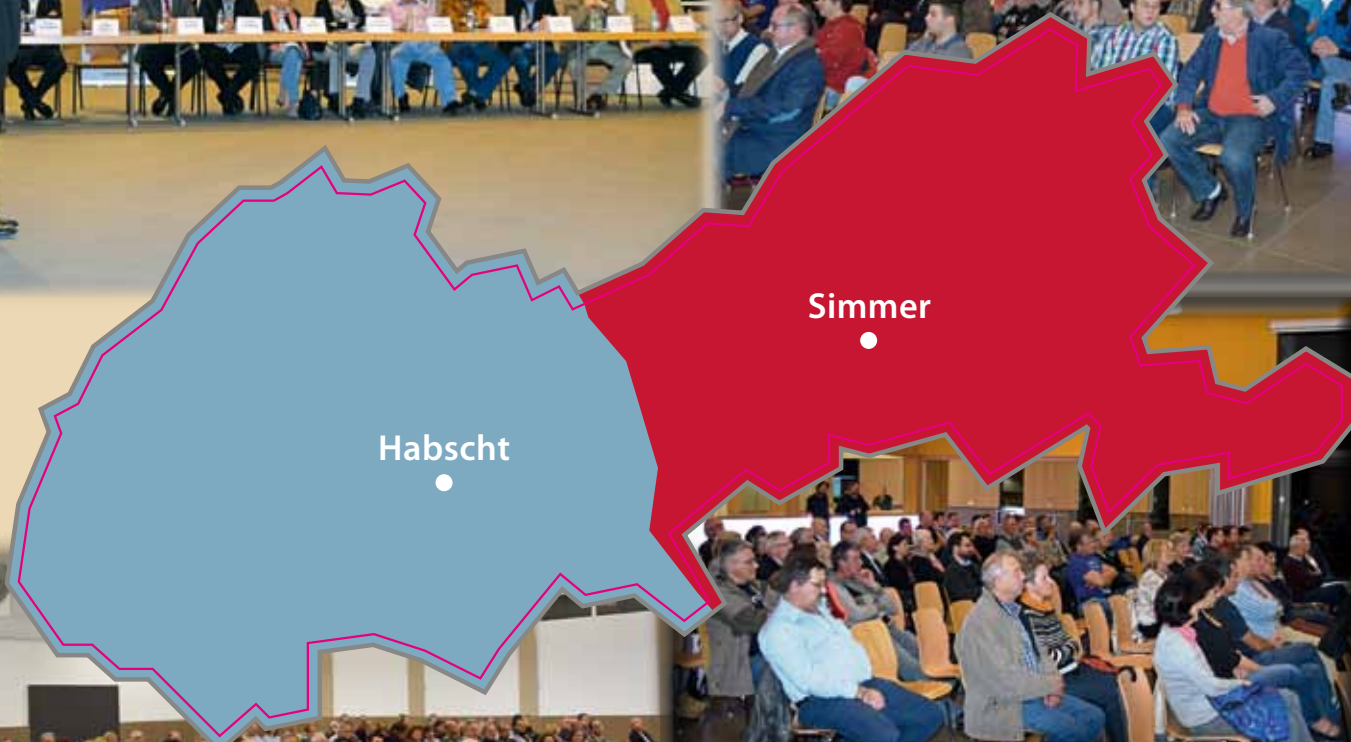
**„Ee schéint Stéck Lëtzebuerg“**



# de Gemengen Habscht a Simmer



## INFORMATIIONSVERSAMLUNGEN ZU HABSCHT AN ÄISCHEN A PRÄSENZ VUM INNEMINISTER DAN KERSCH



Mir soen lech **MERCI** fir Äer Präsenz op den Informatiionsversammlungen a fir déi interessant Diskussiounen.

Mir hoffen, datt mir lech fir dës wichtege Projet fir eis Gemeng iwverzeege konnten.

Dës Sonnden, den 9. November 2014 hutt Dir dat lescht Wuert.

Äere Gemengerot

## Présents :

S. HOFFMANN, bourgmestre; F. BOHLER, D. FREYMAN, échevins;  
J. REINART, G. ROBERT, N. SCHORTGEN, Ch. BOULANGER-HOFFMANN, C. WAGNER, A. METZGER, N. BAILLET-WEILER, R. STEFFEN, conseillers;  
P. REISER, secrétaire communal.

## Projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone « Schwarzenhaff/Jongebësch » sise sur le territoire des communes de Steinfort et de Hobscheid – Avis du conseil communal

Le conseil communal ne met pas en cause la valeur de cette zone en tant que telle. Il y a lieu de constater que l'évolution de la nature y a fait surgir un grand nombre d'espèces rares et ceci sans classement spécial et sans conditions s'y greffant. Toutefois, le conseil communal se prononce contre le texte du projet de règlement grand-ducal qui apparaît contradictoire sur certains points, notamment en ce qui concerne l'exercice de la chasse. Par ailleurs, la zone couvrirait les parcelles figurant dans le PAG actuel comme zone artisanale (depuis 1985). Le classement rendrait dès lors impossible le développement de cette zone artisanale.

A relever que dans le cadre de la procédure 5 réclamations à l'encontre du projet de règlement grand-ducal ont été remises à la commune. Le conseil communal joint ces réclamations à son avis tout en demandant aux instances étatiques d'en tenir compte.

Par conséquent, le conseil communal invite les autorités supérieures compétentes de revoir le projet et de le soumettre alors de nouveau au conseil communal.

## Enseignement musical 2013-2014 – Vote définitif

L'organisation scolaire définitive élaborée par l'UGDA et l'administration communale est approuvée unanimement par le conseil communal. Le coût global pour l'année scolaire 2013-2014 s'élève à 143.893,02 €. 105 élèves sont inscrits à l'enseignement musical de la commune.

## Urbanisme : Modification ponctuelle d'un plan d'aménagement particulier (Kreuzerbuch à Hobscheid)

Le conseil communal approuve unanimement la modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier «Lotissement Kreuzerbuch» à Hobscheid, ayant trait à la construction d'un immeuble résidentiel à quatre appartements.

## Création de postes d'étudiants pour les vacances d'été 2014

A l'unanimité, le conseil communal crée 9 postes d'étudiants pendant la période du 14 juillet au 12 septembre inclus, ceci pour les besoins du service technique. Ces postes sont répartis sur 3 plages de chaque fois 3 semaines.

## Vente de terrain communal pour compléter une place à bâtir – décision de principe

Dans le cadre de la vente projetée de terrains sis rue Neuort à Hobscheid par les propriétaires respectifs M. Roland Gerard, Mme Coryse Muller, Mme Annick Weber, M. Jos Weber et M. Raymond Weber et suite à la demande des prénommés, le conseil communal marque son accord de principe de s'allier à ce projet en mettant en vente le terrain communal no. 1413/4207 d'une contenance de 4,90 ares, terrain adjacent aux propriétés

## Remise diplômes UGDA

### Félicitations!

L'audition nationale avec remise des diplômes de la première mention, organisée annuellement par l'UGDA, a eu lieu en date du 8 mars 2014 à Oberanven. En présence du responsable local des cours de musique de la commune de Hobscheid, Monsieur Robert Weiland, les élèves suivants ont reçu leur diplôme:

- MERTENS Céline (Eischen);
- DIFFERDANGE Clara (Eischen);
- CARELLI Ben (Hobscheid).





précitées, ceci pour compléter une place à bâtir pour y pouvoir réaliser un projet de construction de qualité.

### **Mise à disposition d'un emplacement pour l'installation du distributeur de billets de la BCEE à Eischen, Place Denn – Approbation du contrat**

Dans le cadre du déplacement du distributeur de billets de la BCEE de l'ancienne mairie, le conseil communal approuve le contrat de mise à disposition gratuite d'un emplacement alternatif sur la Place Denn.

## **Gemeinderatssitzung vom 24. Februar 2014 (Auszüge)**

### **Anwesend :**

S. HOFFMANN, Bürgermeister; F. BOHLER, D. FREYMANN, Schöffen;  
J. REINART, G. ROBERT, N. SCHORTGEN, Ch. BOULANGER-HOFFMANN, C. WAGNER, A. METZGER, N. BAILLET-WEILER, R. STEFFEN, Räte;  
P. REISER, Gemeindesekretär.

### **Projekt eines großherzoglichen Reglementes zur Bestimmung einer Schutzzone im nationalen Interesse unter der Form eines Naturreservates auf dem Gebiet „Schwarzenhaff/Jongebësch“ gelegen in den Gemeinden Steinfort und Hobscheid – Gutachten des Gemeinderates**

Grundsätzlich zweifelt der Gemeinderat die Wichtigkeit dieser geplanten Naturschutzzone nicht an. Es ist festzustellen, daß die natürliche Entwicklung zum Aufkommen einer hohen Zahl von seltenen Arten geführt hat, und dies ohne spezielle Einstufung und ohne etwaige Auflagen. Dennoch spricht sich der Gemeinderat gegen den Text des geplanten großherzoglichen Reglementes aus welcher in einigen Punkten widersprüchlich erscheint, u.a. was die Ausübung der Jagd betrifft. Des Weiteren enthielte die Naturschutzzone Grundstücke welche im aktuellen Bebauungsplan als Gewerbezone vorgesehen sind (seit 1985). Die Klassifizierung würde die Entwicklung dieser Gewerbezone unmöglich machen.

Im Rahmen der Prozedur wurden der Gemeinde 5 Beanstandungen gegen das geplante großherzogliche Reglement eingereicht. Der Gemeinderat fügt diese Beanstandungen seinem Gutachten bei mit Bitte an die staatlichen Instanzen diese zu berücksichtigen.

Aus diesen Gründen lädt der Gemeinderat die zuständigen Oberbehörden dazu ein, das Projekt zu überarbeiten und es dem Gemeinderat anschließend erneut einzureichen.

### **Musikunterricht 2013-2014 – definitive Abstimmung**

Die definitive, von der UGDA und die Gemeindeverwaltung ausgearbeitete Schulorganisation, wird einstimmig vom Gemeinderat genehmigt. Die Gesamtkosten für das Schuljahr 2013-2014 belaufen sich auf 143.893,02 €. 105 Schüler sind im Musikunterricht der Gemeinde eingeschrieben.

### **Raumplanung: Punktuelle Abänderung eines Teilbebauungsplans (PAP Kreuzerbuch in Hobscheid)**

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig die punktuelle Abänderung des Teilbebauungsplans (PAP) „Lotissement

Kreuzerbuch“ in Hobscheid, betreffend die Konstruktion eines Wohngebäudes mit vier Wohnungen.

### **Schaffung von Studentenarbeitsstellen während der Sommerferien 2014**

Der Gemeinderat beschließt einstimmig die Schaffung von 9 Studentenarbeitsstellen für den technischen Dienst für den Zeitraum vom 14. Juli bis zum 12. September. Die Stellen werden in 3 Perioden zu jeweils 3 Wochen unterteilt.

### **Verkauf eines Gemeindegrundstücks zwecks Vervollständigung eines Baugrundstückes – prinzipieller Beschluss**

Im Rahmen des geplanten Verkaufs der Grundstücke gelegen rue Neuort in Hobscheid durch die jeweiligen Besitzer Herrn Roland Gerard, Frau Coryse Muller, Frau Annick Weber, Herrn Jos Weber und Herrn Raymond Weber und auf Anfrage dieser Personen, gibt der Gemeinderat sein prinzipielles Einverständnis sich dem geplanten Vorhaben anzuschließen, indem das Gemeindegrundstück no. 1413/4207 mit einer Fläche von 4.90 Ar gemeinsam mit den privaten Grundstücken zum Verkauf angeboten wird, und dies zwecks Ermöglichen eines qualitativ hochwertigen Bauvorhabens.

### **Zurverfügungstellung eines Platzes zwecks Installation eines Geldautomaten der BCEE in Eischen, Place Denn – Genehmigung des Vertrages.**

Im Rahmen der Verlegung des Geldautomaten aus dem ehemaligen Gemeindehaus, genehmigt der Gemeinderat den Vertrag mit der Sparkasse betreffend die kostenlose Zurverfügungstellung eines neuen Platzes auf der Place Denn in Eischen.



## Présents :

S. HOFFMANN, bourgmestre; F. BOHLER, D. FREYMAN, échevins;  
J. REINART, G. ROBERT, N. SCHORTGEN, Ch. BOULANGER-HOFFMANN, C. WAGNER, A. METZGER, N. BAILLET-WEILER, R. STEFFEN, conseillers;  
P. REISER, secrétaire communal.

## Nomination du préposé forestier du tirage de Hobscheid – Avis du conseil communal

En séance à huis clos, le conseil communal émet son avis quant à la proposition du Ministère de l'Environnement de nommer Monsieur Tom Plier comme préposé forestier du tirage de Hobscheid. La nomination proprement dite relève de la compétence du Ministre de l'Environnement étant donné que les préposés forestiers sont des agents de l'État.

## Démission de Monsieur Pierre Krier de son poste de rédacteur auprès du secrétariat communal

Le conseil communal accorde démission à Monsieur Pierre Krier de son poste de rédacteur au sein du secrétariat communal avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2014, tout en lui remerciant pour ses bons et loyaux services durant son engagement auprès de la commune de Hobscheid.

## Service d'Incendie : indemnisation des intervenants

En vue de promouvoir les membres du service d'incendie communal et par analogie au système étatique d'indemnisation des volontaires de l'Administration des Services de Secours (Protection Civile), le conseil communal retient un schéma pour l'indemnisation des intervenants du Service d'Incendie et de Sauvetage de la commune de Hobscheid.

Cette indemnisation constitue une reconnaissance symbolique pour les multiples efforts et engagements exemplaires pour la sécurité des habitants. L'indemnité prend en compte la présence lors des interventions et exercices ainsi que l'effort de formation continue.

## Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (infrastructures publiques)

Le conseil communal approuve provisoirement une modification ponctuelle du PAG de la commune de Hobscheid, partie écrite et graphique, concernant les « terrains à usage spéciaux » (infrastructures publiques).

Cette modification ponctuelle s'avère nécessaire pour que la réalisation de nouveaux projets communaux, à savoir la construction d'une nouvelle mairie à Eischen, la création d'une Maison des Générations à Hobscheid avec restaurant et la création d'une Maison pour Jeunes dans l'ancienne école de filles à Eischen, soit conforme aux prescriptions du PAG.

La modification ponctuelle concerne 2 volets :

- Modification de la partie écrite: «terrains à usage spéciaux» pour garantir tout usage publique sur ces terrains et non seulement des usages spécifiques ;
- Modification de la partie graphique.

## Modifications du règlement de circulation communal

### Fermeture à toute circulation, sauf riverains et cyclistes, de la rue de Koerich à Hobscheid

Pour des raisons de sécurité, le conseil communal décide unanimement de fermer la rue de Koerich à Hobscheid à toute circulation, sauf riverains et cyclistes, et ceci depuis la hauteur du terrain de football jusqu'à la sortie du village en direction de Koerich. Un comptage a révélé qu'en moyenne 2300 véhicules par jour passent dans cette rue. La rue sert principalement comme raccourci pour se rendre aux axes routiers principaux (via Koerich). S'agissant d'un chemin rural à dimension réduite, ce trafic élevé constitue une source de danger importante. A relever que cette modification du règlement de circulation doit être approuvée par le Ministre du Transport et par le Ministre de l'Intérieur. La signalisation afférente ne pourra être installée qu'après ces approbations.

### Ajout de places de stationnement, Place Denn à Eischen

Suite au déplacement du distributeur de billets de la BCEE vers la Place Denn à Eischen, le conseil communal, à l'unanimité des voix, décide de créer officiellement deux emplacements de stationnement devant le distributeur de billets. Le stationnement sur lesdits emplacements est limité à la durée des opérations bancaires ce qui sera signalé moyennant le panneau C,18 (interdiction d'arrêt et de stationnement) avec un panneau additionnel afférent.

## Plan Pluriannuel Financier (PPF) de la commune

Suite à un changement de la législation, le collège échevinal doit communiquer au conseil communal le plan pluriannuel de financement (PPF). Le PPF consiste en un état prévisionnel par exercice des recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires sur les 4 ans à venir à partir de l'exercice en cours. Ainsi, le PPF pour les années 2015 à 2017 est présenté au conseil communal.

## Cession à la commune de la tour CREOS située à Hobscheid, Grand-Rue

A l'unanimité, le conseil communal approuve l'acte notarié concernant la cession gratuite à la commune par la société CREOS de l'ancienne tour de distribution d'électricité située dans la Grand-Rue à Hobscheid, à hauteur du pont. Le but en est le maintien en place de cette tour comme témoin



L'ancienne «tour CREOS»

de l'origine de la production d'électricité dans la commune (moulin Gillet).

### **Enseignement fondamental - Approbation du Plan de Réussite Scolaire (PRS)**

Le conseil communal, à l'unanimité des voix, approuve le plan de réussite scolaire, 2<sup>e</sup> partie, pour la période 2014 à 2017. Le plan de réussite scolaire est établi par le comité d'école et est mis à jour, le cas échéant, suivant l'avancement des objectifs fixés.

Concrètement, il vise à parfaire les compétences de lecture des élèves en respectant les spécificités et besoins de chaque cycle.

Par ailleurs, il prévoit la continuation de la charte scolaire en développant l'apprentissage de la communication non-violente au sein des écoles et entre tous les acteurs de la communauté scolaire.

### **Demandes de subsides**

Le conseil communal, à l'unanimité des voix, accorde les subsides suivants :

- 250 € au « Pompeesverband Kanton Capellen » ;
- 25 € à l'asbl « Fondation Lëtzebuurger Blannevereengung »;
- 100 € à l'association des apiculteurs du canton de Capellen.

## **Gemeinderatssitzung vom 24. April 2014 (Auszüge)**

### **Anwesend :**

S. HOFFMANN, Bürgermeister; F. BOHLER, D. FREYMAN, Schöffen;  
J. REINART, G. ROBERT, N. SCHORTGEN, Ch. BOULANGER-HOFFMANN, C. WAGNER, A. METZGER, N. BAILLET-WEILER, R. STEFFEN, Räte;  
P. REISER, Gemeindesekretär.

### **Ernennung des zuständigen Försters für Hobscheid – Gutachten des Gemeinderates**

In Zusammenhang mit dem Vorschlag des Umweltministeriums, Herrn Tom Plier zum zuständigen Förster für Hobscheid zu ernennen, stellt der Gemeinderat in geheimer Sitzung sein diesbezügliches Gutachten aus.

Zu erwähnen ist, daß es sich bei den Förstern um Staatsbeamte handelt, und daß deren Ernennung dem Umweltminister obliegt.

### **Kündigung von Herrn Pierre Krier von seinem Redaktorposten beim Gemeindesekretariat**

Der Gemeinderat stimmt der Kündigung von Herrn Krier von seinem Redaktorposten beim Gemeindesekretariat mit Wirkung auf den 1. Juni 2014 zu und dankt ihm für seine guten und loyalen Dienste während seiner Anstellung bei der Gemeinde Hobscheid.

### **Feuerwehrwesen: Entschädigung der Einsatzkräfte**

Zwecks Förderung des kommunalen Feuerwehrwesens und in Anlehnung zum staatlichen Entschädigungssystem für die Freiwilligen der Verwaltung der Rettungsdienste (Protection civile), legt der Gemeinderat ein Entschädigungsschema für die Mitglieder des Feuerwehr- und Rettungswesens der Gemeinde Hobscheid fest. Die Entschädigung stellt eine symbolische Anerkennung für die geleisteten Anstrengungen und das vorbildliche Engagement im Dienste der Sicherheit der Bürger dar. Die Entschädigung wird anhand der Beteiligung an Einsätzen sowie der Absolvierung weiterführenden Schulungen berechnet.

### **Punktuelle Umänderung des allgemeinen Bebauungsplans (öffentliche Infrastrukturen)**

Der Gemeinderat genehmigt provisorisch eine punktuelle Umänderung des allgemeinen Bebauungsplans (PAG) der Gemeinde Hobscheid, schriftlicher und grafischer Teil, betreffend die „terrains à usage spéciaux“ - öffentliche Infrastrukturen (Grundstücke für spezielle Zwecke).

Diese punktuelle Änderung ist erforderlich, um die Konformität folgender Gemeindeprojekte zum allgemeinen Flächennutzungsplan zu gewährleisten:

- Bau des neuen Gemeindehauses in Eischen;
- Schaffung eines „Haus der Generationen“ mit Restaurant in Hobscheid;
- Schaffung eines Jugendhauses in Eischen in der ehemaligen Mädchenschule.

### **Abänderungen des kommunalen Verkehrsreglements**

#### **Schließung der rue de Koerich in Hobscheid für jeglichen Verkehr (mit Ausnahme der Anrainer und Radfahrer)**

Aus Sicherheitsgründen beschließt der Gemeinderat einstimmig die Schließung der rue de Koerich in Hobscheid für jeglichen Verkehr, ausgenommen Anrainer und Radfahrer. Dieses Fahrverbot gilt ab Höhe des Fußballfeldes bis hin zum Ortsausgang in Richtung Koerich. Eine Zählung hat ergeben, daß durchschnittlich 2.300 Fahrzeuge pro Tag diese Straße durchfahren. Diese Straße wird hauptsächlich als Abkürzung genutzt, um die Hauptverkehrsachsen (über Koerich) zu erreichen. Der Feldweg mit geringer Breite ist diesem hohen Verkehrsaufkommen nicht gewachsen, welcher dadurch eine reelle Gefahrenquelle darstellt. Es ist zu erwähnen, daß die Abänderung des Verkehrsreglements der Zustimmung sowohl des Transportministers als auch des Innenministers unterliegt. Erst nach Erhalt dieser Zustimmungen kann die entsprechende Beschilderung angebracht werden.

#### **Zusätzliche Parkplätze, Place Denn in Eischen.**

Im Rahmen der Verlegung des Geldautomaten der Sparkasse auf die Place Denn in Eischen beschließt der Gemeinderat einstimmig 2 neue Parkplätze bei dem Geldautomaten zu kennzeichnen. Die Parkdauer auf den genannten Stellplätzen ist begrenzt auf die für die Bankoperationen benötigte Zeit.

Dies wird durch das Anbringen des Verkehrsschildes C,18 (Halteverbot) und eines entsprechenden Zusatzschildes angezeigt.

### **Mehrjähriger Finanzplan (PPF) der Gemeinde**

Infolge einer Gesetzesänderung muß der Schöffenrat dem Gemeinderat den mehrjährigen Finanzplan (PPF) vorlegen. Dieser Finanzplan besteht aus einer voraussichtlichen Aufstellung der gewöhnlichen und außergewöhnlichen Einnahmen und Ausgaben der nächsten 4 Jahre, beginnend mit dem aktuellen Rechnungsjahr. Somit wurde der mehrjährige Finanzplan für die Jahre 2015 bis 2017 dem Gemeinderat vorgelegt.

### **Abtretung des CREOS-Turmes in Hobscheid, Grand-Rue, an die Gemeinde**

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig den notariellen Akt betreffend die kostenlose Abtretung an die Gemeinde, durch die Gesellschaft CREOS, des ehemaligen Stromverteilerturmes in der Grand-Rue (in Höhe der Brücke) in Hobscheid. Ziel ist die Erhaltung dieses Turms als Zeitzeuge des Ursprungs der Stromproduktion in der Gemeinde (ehemalige Gillet-Mühle).

### **Schulwesen – Genehmigung des „Plan de Réussite Scolaire“ (PRS)**

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig den „Plan de réussite scolaire“ - Teil 2 - für die Jahre von 2014 bis 2017. Der PRS wird vom Schulkomitee aufgestellt und wird bei Bedarf, je nach Fortschritt der gesetzten Ziele, angepaßt. Ziel des PRS ist, die Lesefähigkeit der Schüler zu verbessern, dies unter Berücksichtigung der Spezifitäten und Bedürfnisse der jeweiligen Zyklen. Auch ist vorgesehen, die Schulcharta weiterhin umzusetzen indem die „gewaltfreie Kommunikation“ zwischen allen Teilnehmern des Schulwesens vermittelt wird.

### **Anträge von Subsidien**

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig folgende Subsidien:

- 250 € an den „Pompjeesverband Kanton Capellen“;
- 25 € an die Asbl „Fondation Lëtzeburger Blannevereenegung“;
- 100 € an den Bienenzüchterverein des Kanton Capellen.

## **Séance du conseil communal du 22 mai 2014 (extraits)**

### **Présents :**

S. HOFFMANN, bourgmestre; F. BOHLER, D. FREYMAN, échevins;  
J. REINART, G. ROBERT, N. SCHORTGEN, Ch. BOULANGER-HOFFMANN, C. WAGNER, A. METZGER, N. BAILLET-WEILER, conseillers;  
P. REISER, secrétaire communal.

**Excusé:** R. STEFFEN, conseiller.

### **Nomination définitive de M. Alexander Djogovic et de M. Sven Drui aux postes de rédacteur**

En séance à huis clos, Monsieur Alexander Djogovic et Monsieur Sven Drui sont nommés définitivement à leur poste de rédacteur auprès de l'administration communale de Hobscheid, ceci après avoir réussi leur examen de fin de stage (stage de 2 années).

### **Organisation scolaire provisoire 2014-2015**

A l'unanimité des voix, le conseil communal approuve l'organisation scolaire provisoire pour l'année 2014-2015. En tout, 309 enfants fréquentent l'école fondamentale de Hobscheid : 37 enfants dans l'éducation précoce, 74 dans l'enseignement préscolaire (cycles 1.2 et 1.3.) et 198 élèves dans l'enseignement primaire (cycles 2 à 4).

### **Projet de réaménagement du Centre Polyvalent à Hobscheid**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet de réaménagement du Centre Polyvalent à Hobscheid, ceci au devis estimatif de quelques 390.000 €. Le réaménagement consiste notamment en une adaptation aux normes de sécurité des installations techniques et une modernisation des locaux.

A noter que le Centre Polyvalent a été construit en 1987/1988 et nécessite après plus de 25 ans une rénovation en profondeur et une remise à niveau. (durée des travaux: 2-3 mois)

### **Modifications au règlement de circulation communal**

Unanimement, le conseil communal apporte les modifications suivantes au règlement de circulation :

#### **Ajout de places de stationnement à Hobscheid, rue du Merschgrund**

Changement des 2 bandes de stationnements actuelles le long de la rue en des emplacements verticaux par rapport à la rue pour ainsi augmenter le nombre des emplacements.

#### **Arrêt de bus, rue de Septfontaines à Hobscheid**

Vu l'introduction de la nouvelle ligne de bus scolaire depuis Eischen via Hobscheid vers le Lycée Technique Josy Barthel à Mamer, un nouvel arrêt de bus situé dans la rue de Septfontaines à Hobscheid, à côté du bâtiment de la société de déménagement, est inscrit officiellement au règlement de circulation.

#### **Sortie du lotissement « Steinkaul » sur la rue de Kreuzerbuch à Hobscheid**

Inscription, respectivement réglementation, du panneau de signalisation « Arrêt » à la hauteur du croisement de la rue sortant du nouveau lotissement « Steinkaul » sur la rue de Kreuzerbuch.

### **Approbation d'un acte de cession (infrastructures du lotissement « Steinkaul » cédées à la commune)**

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte notarié concernant la cession gratuite à la commune de surfaces pour des infrastructures publiques (rue, places de stationnement, etc.)



## Projets d'entretien de la voirie – Devis

Les devis suivants sont approuvés à l'unanimité des voix :

Réaménagement de la cour de la mairie provisoire à Eischen: 78.000 €

- réfection tarmac (parking);
- revêtement en pavés (accès piétons).

Réfection de la rue de l'école à Eischen : 37.000 €

- réfection de la couche de roulement depuis le rond-point jusqu'au croisement de ladite rue avec la rue de la Gäichel et réfection pavés.

Mise en état du parking auprès du terrain de football à Hobscheid : 27.000 €

- nouveau gravier avec aménagement d'une piste de circulation.

## Lancement du projet pilote « First Responder » - Décision de principe

A l'unanimité des voix, le conseil communal marque son accord de principe quant au lancement du projet «First Responder». Il s'agit d'une équipe de secouristes qui intervient comme premiers intervenants pour prendre en charge des blessés ou personnes en danger et assurer les premiers secours, ceci entre le temps de l'appel d'urgence et le temps d'arrivée de l'ambulance. Cette équipe de secouristes est constituée au niveau local. Pour la commune de Hobscheid, les sapeurs-pompiers locaux ont réussi à mobiliser une douzaine de bénévoles garantissant le service « First Responder ».

Parallèlement au service « First Responder » seront installés 5 défibrillateurs sur le territoire de la commune, ceci aux endroits publics suivants :

- auprès de la salle « Union » et du Centre Polyvalent à Hobscheid ;
- au terrain de football à Hobscheid ;
- auprès du centre culturel « Jean Wolff » à Eischen (Place Denn) ;
- au centre sportif à Eischen ;
- au terrain de football à Eischen ;

En outre, un défibrillateur mobile est à disposition de l'équipe du « First Responder » .

## Modification ponctuelle du PAG (infrastructures publiques) - Rapport sur l'incidence environnementale

Le conseil communal décide unanimement, sur base d'une première analyse effectuée par le bureau LUXPLAN, qu'il n'y a pas lieu de procéder à la deuxième étape du rapport sur les incidences environnementales dans le cadre de la modification ponctuelle du PAG (Mairie et future Maison pour Jeunes à Eischen, future Maison des Générations à Hobscheid), du fait que lesdites modifications (emplacement et alentours des bâtiments en question) ne sont pas de nature à avoir des incidences notables sur l'environnement.

## Modifications budgétaires

Unaniment, les modifications suivantes sont adoptées:

Description	Initial	Augm.	Nouveau
<b>Projet First Responder</b> Défibrillateurs Crédits initialement répartis sur 2013 et 2014 (somme : 21.332,50 €). Installation avec lancement projet pilote «First Responder» en 2014	15.000 €	7.000 €	22.000 €
<b>Restauration scolaire – Matériel pour la cantine</b> Four pour la cuisine du restaurant scolaire	12.000 €	9.000 €	21.000 €
<b>Maison Relais - Mobilier</b> Crèche - mobilier supplémentaire	3.500 €	6.500 €	10.000 €
<b>Eau – Entretien et réparations de infrastructures publiques</b> Réseau d'eau Remise à niveau installations	15.000 €	25.000 €	40.000 €

## Titres de recettes

Le conseil communal signe des titres de recettes d'un montant total de 714.485,50 € de l'exercice 2013.

## Correspondance, Informations et Divers

Est approuvée unanimement par le conseil communal une convention avec des agriculteurs concernant le raccordement des abreuvoirs dans leurs pâturages au réseau d'eau potable de la commune. Ces pâturages se situent à Hobscheid, lieux-dits «A Gaschel» et «Brackendall».



Réaménagement de la cour de la mairie provisoire à Eischen

## Anwesend :

S. HOFFMANN, Bürgermeister; F. BOHLER, D. FREYMAN, Schöffen;  
J. REINART, G. ROBERT, N. SCHORTGEN, Ch. BOULANGER-HOFFMANN, C. WAGNER, A. METZGER, N. BAILLET-WEILER, Räte;

P. REISER, Gemeindesekretär.

**Entschuldigt:** R. STEFFEN, Rat.

## Definitive Ernennung von Herrn Alexander Djogovic und von Herrn Sven Drui auf ihren Redaktorposten

In geheimer Abstimmung werden Herr Alexander Djogovic und Herr Sven Drui definitiv auf ihre Redaktorenposten ernannt, dies nach erfolgreichem Abschluss der Abschlussexamen in ihrer Probezeit (Probezeit: 2 Jahre).

## Provisorische Schulorganisation 2014-2015

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig die provisorische Schulorganisation des Schuljahres 2014-2015. Insgesamt sind 309 Kinder in der Grundschule der Gemeinde Hobscheid eingeschrieben: 37 Kinder in der Früherziehung („précoce“), 74 Kinder im Kindergarten (Zyklen 1.2 und 1.3) und 198 Schüler in der Grundschule (Zyklen 2 bis 4).

## Projekt für Renovierungsarbeiten im Centre Polyvalent in Hobscheid

Einstimmig genehmigt der Gemeinderat das Renovierungsprojekt des Centre Polyvalent in Hobscheid, dies zum Kostenvoranschlag von rund 390.000 €.

Die Arbeiten bestehen hauptsächlich aus der Anpassung der technischen Installationen an die bestehenden Sicherheitsnormen sowie der Modernisierung der Räumlichkeiten.

Der Centre Polyvalent wurde in den Jahren 1987/1988 erbaut und bedarf nach 25 Jahren einer Grundsanierung (Dauer der Arbeiten: 2-3 Monate).



## Abänderung des kommunalen Verkehrsreglements

Der Gemeinderat beschließt einstimmig folgende Änderungen des Verkehrsreglementes:

### Hinzufügen von Parkplätzen in Hobscheid, rue du Merschgrund

Änderung der beiden bestehenden Parkstreifen entlang der Straße zu vertikalen Parkplätzen, zwecks Erhöhung der Anzahl der Stellplätze.

### Bushaltestelle, rue de Septfontaines in Hobscheid

Im Rahmen der Einführung der neuen Buslinie von Eischen über Hobscheid zum Lycée Josy Barthel in Mamer wird in der rue de Septfontaines, neben dem Gebäude der Umzugsfirma, eine Bushaltestelle ins Verkehrsreglement eingeschrieben.

### Ausfahrt aus dem Lotissement „Steinkaul“ in die rue de Kreuzerbuch in Hobscheid

Aufnahme und Reglementierung des „Stop“-Schildes in Höhe der Ausfahrt aus dem Lotissement „Steinkaul“ in die rue de Kreuzerbuch.

### Genehmigung eines Abtretungsaktes (Infrastrukturen des Lotissements Steinkaul an die Gemeinde)

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig den notariellen Akt betreffend die kostenfreie Abtretung von Flächen zur öffentlichen Nutzung (Straßen, Parkplätze, usw.) an die Gemeinde.

## Instandsetzung von Gemeindestraßen

### Kostenvoranschläge

Die folgenden Kostenvoranschläge werden einstimmig genehmigt:

### Instandsetzung des Vorhofes des provisorischen Gemeindehauses in Eischen: 78.000 €

- Neuer Asphaltbelag (Parkplatz);
- Steinpflasterweg (Fußgängerzugang).

### Instandsetzung der rue de l'école in Eischen: 37.000 €

- Instandsetzung des Straßenbelages und der Steinpflasterflächen beginnend am Kreisverkehr bis zur Kreuzung der besagten Straße mit der rue de la Gäichel.

### Instandsetzung des Parkplatzes am Fussballfeld in Hobscheid: 27.000 €

- Neuer Schotter und Anlegen einer Fahrspur auf dem Parkplatz.

## Start des Projektes „First Responder“ – Prinzipieller Beschluss

Der Gemeinderat gibt einstimmig sein Einverständnis zum Start des Projektes „First Responder“.

Es handelt sich beim „First Responder“ um eine Mannschaft von Rettungskräften, welche die Erstversorgung von Verletzten oder Hilfsbedürftigen für den Zeitraum ab dem Eingang des Notrufes bis zum Eintreffen des Rettungswagens gewährleistet. Die Rettungsmannschaft funktioniert auf lokaler Ebene. Für unsere Gemeinde haben sich ein Dutzend Freiwillige bereit erklärt, den „First Responder“-Dienst zu gewährleisten.

Gleichzeitig werden 5 Defibrillatoren an folgenden Plätze der Gemeinde installiert:

- beim Saal „Union“ und „Centre Polyvalent“ in Hobscheid;
- am Fussballfeld in Hobscheid (im Gebäude);
- beim Centre Culturel „Jean Wolff“ in Eischen (Place Denn);
- in der Sporthalle in Eischen;
- am Fussballfeld in Eischen (im Gebäude).



Zusätzlich verfügt die Mannschaft des „First Responder“ ebenfalls über ein solches Gerät.

### Punktuelle Abänderung des PAG (öffentliche Infrastrukturen) - Umweltbericht

Auf Basis einer ersten Umweltanalyse, durchgeführt vom Büro LUXPLAN, beschließt der Gemeinderat einstimmig, daß im Rahmen der punktuellen Abänderung des PAG (Gemeindehaus, zukünftiges Jugendhaus in Eischen, zukünftiges „Haus der Generationen“ in Hobscheid) keine zweite Etappe (strategische Umweltprüfung, SUP) durchgeführt wird, da besagte Projekte hinsichtlich ihrer Lage und Umgebung keine bemerkenswerten Einflüsse auf die Umwelt haben werden.

### Einnahmeerklärungen

Der Gemeinderat unterzeichnet Einnahmeerklärungen von insgesamt 714.485,50 € aus dem Geschäftsjahr 2013.

### Korrespondenzen, Informationen und Verschiedenes

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig eine Konvention mit mehreren Landwirten betreffend den Anschluss der Tränken in ihren Wiesen an das Trinkwassernetz der Gemeinde. Diese Wiesen befinden sich in Hobscheid, gelegen „A Gaschel“ und „Brackendall“.

### Änderungen im Haushaltsplan

Einstimmig werden folgende Änderungen gutgeheißen:

Beschreibung	Initialer Betrag	Erhöhung	Neuer Betrag
<b>Projekt First Responder</b> Defibrillatoren Kredite ursprünglich auf die Jahre 2013 und 2014 verteilt (Summe : 21.332,50 €). Installation und Umsetzung des Pilotprojektes „First Responder“ im Jahr 2014	15.000 €	7.000 €	22.000 €
<b>Schulrestaurant – Material für die Kantine</b> Ofen für die Schulkantine	12.000 €	9.000 €	21.000 €
<b>Maison Relais - Mobiliar</b> Kinderhort - zusätzliches Mobiliar	3.500 €	6.500 €	10.000 €
<b>Wasserleitung – Unterhalt und Reparatur des öffentlichen Netzes</b> Instandsetzungen	15.000 €	25.000 €	40.000 €

## Séance du conseil communal du 18 juin 2014 (extraits)

### Présents :

S. HOFFMANN, bourgmestre; F. BOHLER, D. FREYMANN, échevins; J. REINART, G. ROBERT, N. SCHORTGEN, Ch. BOULANGER-HOFFMANN, C. WAGNER, A. METZGER, R. STEFFEN, conseillers; P. REISER, secrétaire communal.

**Excusé:** N. BAILLET-WEILER, conseiller.

A la majorité des voix, le conseil communal propose de réaffecter Madame Billie Schartz, demeurant à Eischen, au poste définitif d'instituteur à tâche complète dans l'enseignement

fondamental (cycles 2-4) de la commune de Hobscheid. De plus, le conseil communal propose unanimement de réaffecter Madame Jessica Klein, domiciliée à Eischen, à un poste provisoire (année scolaire 2014-2015) d'instituteur à tâche complète dans l'enseignement fondamental (cycles 2-4) de la commune.(\*)

(\* ) Par après, Mme Klein a été affectée à un poste à Koerich pour lequel elle avait indiqué sa priorité.

## Gemeinderatssitzung vom 18. Juni 2014 (Auszüge)

### Anwesend :

S. HOFFMANN, Bürgermeister; F. BOHLER, D. FREYMANN, Schöffen; J. REINART, G. ROBERT, N. SCHORTGEN, Ch. BOULANGER-HOFFMANN, C. WAGNER, A. METZGER, R. STEFFEN, Räte; P. REISER, Gemeindesekretär.

**Entschuldigt:** N. BAILLET-WEILER, Rat.

Einstimmig befürwortet der Gemeinderat die Ernennung von Frau Billie Schartz aus Eischen auf den definitiven Lehrposten (Vollzeit) im Schulwesen (Zyklen 2 bis 4) der Gemeinde Hobscheid.

Des Weiteren befürwortet der Gemeinderat einstimmig die Ernennung von Frau Jessica Klein aus Eischen auf den provisorischen Vollzeit-Lehrerposten (für das Schuljahr 2014-2015). (\*)

(\* ) Im Nachhinein wurde Frau Klein ein Posten in Koerich zugewiesen, welchen sie als vorrangig angegeben hatte.

Rentrée scolaire 2014-2015



## Présents :

S. HOFFMANN, bourgmestre; F. BOHLER, D. FREYMANN, échevins;  
J. REINART, G. ROBERT, N. SCHORTGEN, Ch. BOULANGER-HOFFMANN, C. WAGNER, N. BAILLET-WEILER, R. STEFFEN, conseillers;  
P. REISER, secrétaire communal.

**Excusé:** A. METZGER, conseiller.

## Nomination provisoire d'un rédacteur communal

Le conseil communal nomme provisoirement Monsieur Michel Hengesch, domicilié à Hobscheid, au poste de rédacteur au sein du secrétariat communal, en remplacement de Monsieur Pierre Krier. Monsieur Hengesch entre en service le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

## Projet de fusion des communes de Hobscheid et de Septfontaines : décision sur l'organisation du référendum

Comme les habitants de la commune de Septfontaines se sont majoritairement exprimés lors du référendum le 25 mai 2014 en faveur d'une fusion avec la commune de Hobscheid (par 59,76% des voix exprimées), le conseil communal de Hobscheid décide unanimement :

- d'organiser le dimanche, 9 novembre 2014, le référendum au sujet du projet de la fusion avec la commune de Septfontaines pour permettre à la population de notre commune de se prononcer sur ce projet ;
- de fixer la question à poser lors de ce référendum comme suit :
  - « Je suis d'accord avec la fusion des communes de HOBSCHEID et de SEPTFONTAINES avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. »
  - « Ich bin einverstanden mit der Fusion der Gemeinden HOBSCHEID und SIMMERN mit Wirkung ab dem 1. Januar 2018.»
  - «Ech sinn averstaanen mat der Fusioon vun de Gemengen HABSCHT a SIMMER mat Wierkung vum 1. Januar 2018.».

## Construction d'une Maison pour Jeunes – Approbation des plans et devis (1<sup>er</sup> vote)

A l'unanimité des voix, le conseil communal approuve l'avant-projet (plans et devis) d'une Maison pour Jeunes à Eischen (ancienne école primaire dans la rue de la Montagne). Le devis pour ce projet établi par le bureau d'architecture Marc Dieschbourg s'élève à 1.404.244 €.

## État des recettes restant à recouvrir de l'exercice 2013

Afin de pouvoir clôturer l'exercice 2013, le conseil communal arrête unanimement l'état des recettes à recouvrir au montant total de 60.198,57 €.

Pour recouvrir les sommes en question, l'administration communale procédera par la voie judiciaire si nécessaire.

## Fixation des taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour l'année 2015

A l'unanimité des voix, le conseil communal fixe les taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour l'année 2015 comme suit (taux inchangés par rapport à 2014):

Taux A (Propriétés agricoles): 300%, Taux B1 (Constructions industrielles ou commerciales): 445%, Taux B2 (Constructions à usage mixte): 300%, Taux B3 (Constructions à autre usage): 160%, Taux B4 (Maisons unifamiliales, maisons de rapport): 160%, Taux B5 (Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation): 300%, Taux B6 (Terrains à bâtir à des fins d'habitation): 300%.

## Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial pour l'année 2015

En ce qui concerne l'impôt commercial, le conseil communal fixe unanimement le taux à 300% pour l'année 2015 (même taux qu'en 2014).

## Voirie rurale : Approbation de 3 projets élaborés par l'ASTA

Sont approuvés à l'unanimité des voix, les projets respectifs pour des travaux d'application d'enrobés denses à chaud des chemins ruraux « Vor Weiler » et « Hinter der Mühle » à Eischen, et « Baurebiereg » à Hobscheid, ceci au devis total de 108.000 € suivant le projet de l'ASTA.

## Enseignement musical – Organisation pour l'année scolaire 2014-2015

L'organisation scolaire provisoire de l'enseignement musical 2014-2015 est approuvée unanimement par le conseil communal. Comme les années dernières, des cours collectifs de solfège sont offerts de même que des cours de chant. De plus, différents cours d'instruments sont offerts. Le prix total pour ces cours de musique en l'année scolaire 2014-2015 s'élève à 172.864,15 €.

## Titres de recette

Le conseil communal signe des titres de recettes à un montant total de 2.324.608,98 €.

## Modification ponctuelle de l'organisation scolaire 2014-2015

Sur demande des institutrices Tania Muller (initialement précoce) et Sylvie Wagner (initialement préscolaire) de changer entre elles-mêmes le titulariat de leurs classes, le conseil communal autorise à l'unanimité des voix le changement demandé. Ainsi, pour l'année scolaire 2014-2015, Madame Sylvie Wagner deviendra titulaire de la classe de l'éducation précoce ensemble avec Madame Martine Welter comme second intervenant (éducatrice) et Madame Tania Muller deviendra titulaire de la classe de l'éducation préscolaire initialement attribuée à Madame Wagner.

Ce changement, appuyé par les intervenants de l'éducation précoce, se fait pour des motifs pédagogiques.

## Rapport de vérification des comptes des exercices 2010 et 2011

Les comptes administratifs et les comptes de gestion respectifs des années 2010 et 2011 sont unanimement arrêtés par le conseil communal comme suit:



• **Tableau récapitulatif du compte de l'exercice 2010:**

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	8.897.343,49 €	3.007.213,57 €
Total des dépenses	6.442.640,74 €	5.204.780,67 €
Boni de l'exercice	2.454.702,75 €	
Mali de l'exercice		2.197.567,10 €
Boni du compte 2009	3.743.606,60 €	0 €
Mali du compte 2009	0 €	0 €
Boni général	6.198.309,35 €	
Mali général		2.197.567,10 €
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	- 2.197.567,10 €	+ 2.197.567,10 €
<b>BONI GÉNÉRAL</b>	<b>4.000.742,25 €</b>	

• **Tableau récapitulatif du compte de l'exercice 2011:**

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	9.606.237,60 €	3.264.805,33 €
Total des dépenses	7.540.783,95 €	5.948.439,91 €
Boni de l'exercice	2.065.453,65 €	
Mali de l'exercice		2.683.634,58 €
Boni du compte 2010	4.000.742,25 €	0 €
Mali du compte 2010	0 €	0 €
Boni général	6.066.195,90 €	
Mali général		2.683.634,58 €
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	- 2.683.634,58 €	+ 2.683.634,58 €
<b>BONI GÉNÉRAL</b>	<b>3.382.561,32 €</b>	

## Gemeinderatssitzung vom 31. Juli 2014 (Auszüge)

**Anwesend :**

S. HOFFMANN, Bürgermeister; F. BOHLER, D. FREYMAN, Schöffen; J. REINART, G. ROBERT, N. SCHORTGEN, Ch. BOULANGER-HOFFMANN, C. WAGNER, N. BAILLET-WEILER, R. STEFFEN, Räte; P. REISER, Gemeindesekretär.

**Entschuldigt:** A. METZGER, Rat.

**Provisorische Ernennung eines Gemeinderedaktors**

Der Gemeinderat ernennt provisorisch Herrn Michel Hengesch, wohnhaft in Hobscheid, auf den freien Redaktor-Posten im Gemeindesekretariat, als Nachfolger von Herrn Pierre Krier. Herr Hengesch tritt seinen Dienst am 1. September 2014 an.

**Fusionsprojekt der Gemeinden Hobscheid und Simmern: Beschluss betreffend die Organisation des Referendums**

Da sich die Einwohner der Gemeinde Simmern via Referendum am 25. Mai 2014 mehrheitlich für eine Fusion mit der Gemeinde Hobscheid ausgesprochen haben (mit 59,76% der Stimmen), beschließt der Gemeinderat Hobscheid einstimmig:

- am Sonntag, den 9. November 2014, ein Referendum betreffend die Fusion mit Simmern zu organisieren, welches der Bevölkerung unserer Gemeinde ermöglicht, sich zu diesem Projekt auszusprechen;
- die gelegentlich des Referendums zu stellende Frage wie folgt zu formulieren:
  - « Je suis d'accord avec la fusion des communes de HOBSCHEID et de SEPTFONTAINES avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. »
  - « Ich bin einverstanden mit der Fusion der Gemeinden HOBSCHEID und SIMMERN mit Wirkung ab dem 1. Januar 2018.»

«Ech sinn averstaanen mat der Fusioun vun de Gemengen HABSCHT a SIMMER mat Wierkung vum 1. Januar 2018.»

**Bau eines Jugendhauses – Genehmigung der Pläne und des Kostenvoranschlags (erste Abstimmung)**

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig das Vorprojekt (Pläne und Kostenvoranschlag) des Jugendhauses in Eischen (ehemalige Grundschule in der rue de la Montagne). Der Kostenpunkt dieses Projektes, nach Aufstellung des Architektenbüros Marc Dieschbourg, beläuft sich auf 1.404.244 €.

**Restantenetat**

Der Gemeinderat aktiert die noch ausstehenden Einnahmen von 2013 (60.168,57 €). Um die noch geschuldeten Beträge einzutreiben wird die Gemeindeverwaltung gegebenenfalls gerichtlich vorgehen.

**Festsetzung der Hebesätze der Grundsteuer für das Jahr 2015**

Einstimmig legt der Gemeinderat die Hebesätze der Grundsteuer für das Jahr 2015 wie folgt fest (gleiche Hebesätze wie 2014): Satz A (landwirtsch. Besitz): 300%, Satz B1 (Industrie- oder Geschäftsgebäude): 445%, Satz B2 (Gebäude zu gemischten Zwecken): 300%, Satz B3 (Gebäude zu anderen Zwecken): 160%, Satz B4 (Einfamilienhäuser und Mehrfamilienhäuser): 160%, Satz B5 (nicht bebaute Grundstücke andere als Bauland für Wohnzwecke): 300%, Satz B6 (Bauland für Wohnzwecke): 300%.

## Festsetzung des Hebesatzes der Gewerbesteuer für das Jahr 2015

Der Hebesatz für die Gewerbesteuer für das Jahr 2015 wird einstimmig auf 300 % festgesetzt (wie im Jahr 2014).

## Feldwege

Die Projekte betreffend die Asphaltierung der Feldwege „Vor Weiler“ und „Hinter der Mühle“ in Eischen sowie „Baureberg“ in Hobscheid werden einstimmig genehmigt, dies zum Gesamtkostenvoranschlag der ASTA von 108.000 €.

## Musikunterricht - Organisation für das Jahr 2014-2015

Die provisorische Schulorganisation des Musikunterrichts 2014-2015 wird vom Gemeinderat einstimmig gutgeheißen. Wie in den letzten Jahren werden Gruppenkurse für den Notenunterricht sowie Gesangskurse angeboten. Des Weiteren werden verschiedene Instrumentenkurse angeboten. Die Gesamtkosten für den Musikunterricht 2014-2015 belaufen sich auf 172.864,15 €.

## Einnahmeerklärungen

Der Gemeinderat unterzeichnet Einnahmeerklärungen welche sich auf insgesamt 2.324.608,98 € belaufen.

## Änderung der Schulorganisation 2014-2015

Auf Anfrage der Lehrerinnen Tania Muller (ursprünglich Vorschule) und Sylvie Wagner (ursprünglich Früherziehung), untereinander die Klassen zu tauschen, stimmt der Gemeinderat diesem Tausch einstimmig zu. Für das Schuljahr 2014-2015 wird folglich Frau Sylvie Wagner als Lehrerin die Früherziehungsklasse gemeinsam mit Frau Martine Welter als Erzieherin übernehmen, während Frau Tania Muller als Lehrerin die vormals Frau Sylvie Wagner zugeteilte Vorschulklasse übernimmt.

Diese Änderung, gefördert von den Verantwortlichen des Früherziehungsunterrichts, erfolgt aus pädagogischen Gründen.



## Abschlusskonten der Rechnungsjahre 2010 und 2011

Die Abschlusskonten sowohl der Verwaltung (compte administratif), als auch der Gemeindeeinnahmerin (compte de gestion) der Jahre 2010 und 2011 werden einstimmig vom Gemeinderat gutgeheißen, dies wie folgt:

### zusammenfassende Übersicht des Jahresabschlusses 2010:

	ordentlicher Teil	außer-ordentlicher Teil
Gesamteinnahmen	8.897.343,49 €	3.007.213,57 €
Gesamtausgaben	6.442.640,74 €	5.204.780,67 €
Überschuss	2.454.702,75 €	
Defizit		2.197.567,10 €
Überschuss des Jahresabschlusses 2009	3.743.606,60 €	0 €
Defizit des Jahresabschlusses 2009	0 €	0 €
Gesamtüberschuss	6.198.309,35 €	
Gesamtdefizit		2.197.567,10 €
Übernahme aus dem ordentlichen in den ausser-ordentlichen Teil	- 2.197.567,10 €	+ 2.197.567,10 €
<b>GESAMTÜBERSCHUSS</b>	<b>4.000.742,25 €</b>	

### zusammenfassende Übersicht des Jahresabschlusses 2011:

	ordentlicher Teil	außer-ordentlicher Teil
Gesamteinnahmen	9.606.237,60 €	3.264.805,33 €
Gesamtausgaben	7.540.783,95 €	5.948.439,91 €
Überschuss	2.065.453,65 €	
Defizit		2.683.634,58 €
Überschuss des Jahresabschlusses 2010	4.000.742,25 €	0 €
Defizit des Jahresabschlusses 2010	0 €	0 €
Gesamtüberschuss	6.066.195,90 €	
Gesamtdefizit		2.683.634,58 €
Übernahme aus dem ordentlichen in den ausser-ordentlichen Teil	- 2.683.634,58 €	+ 2.683.634,58 €
<b>GESAMTÜBERSCHUSS</b>	<b>3.382.561,32 €</b>	



## Nouveau collaborateur de l'administration communale

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, Monsieur Michel HENGESCH de Hobscheid est entré en service à l'administration communale, ceci en tant que rédacteur au sein du secrétariat communal.

Monsieur Hengesch est principalement responsable du service scolaire communal ainsi que des structures d'accueil (Maison Relais et crèche). A côté de ces tâches, il renforce les collègues du secrétariat dans leurs missions quotidiennes.

---

Seit dem 1. September 2014 hat Herr Michel HENGESCH aus Hobscheid seinen Dienst bei der Gemeindeverwaltung angetreten, dies als Redaktor im Gemeindesekretariat.

Herr Hengesch kümmert sich hauptsächlich um die Schulabteilung und die Betreuungsstrukturen der Gemeinde (Maison Relais und Kindertagesstätte). Neben diesen Aufgaben verstärkt er die Kollegen des Gemeindesekretariates in ihren alltäglichen Arbeiten.



## Avis aux détenteurs de chiens Mitteilung an die Hundebesitzer

En conformité à la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens, tout nouveau chien doit être déclaré à la commune.

La taxe annuelle par chien s'élève dans la commune de Hobscheid à 30 €.

Tout décès d'un chien au cours de l'année est à déclarer à l'administration communale (certificat de décès par un vétérinaire à introduire), faute de quoi la taxe annuelle sera facturée pour l'année en cours.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le guichet communal soit par téléphone au numéro 39 01 33 1 soit par courriel à l'adresse [guichet@hobscheid.lu](mailto:guichet@hobscheid.lu).

Gemäß dem Hundegesetz vom 9. Mai 2008 muß jeder neu angeschaffter Hund bei der Gemeindeverwaltung gemeldet werden.

Die jährliche Hundesteuer beläuft sich in unserer Gemeinde auf 30 € pro Hund.

Der Tod eines Hundes im Laufe des Jahres ist der Gemeindeverwaltung mitzuteilen (Vorlegen einer entsprechenden Bescheinigung des Tierarztes) damit die jährliche Steuer für das laufende Jahr nicht verrechnet wird.

Für weitere Auskünfte können Sie sich an den Gemeindeschalter wenden, unter der Telefonnummer 39 01 33 1 oder per E-mail an [guichet@hobscheid.lu](mailto:guichet@hobscheid.lu).



### APPROBATION DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Les délibérations suivantes du conseil communal du 22 mai 2014, portant sur différentes modifications du règlement général de la circulation, ont été approuvées par l'autorité supérieure:

- Ajout de places de stationnement supplémentaires dans la rue Merschgrund à Hobscheid (approuvé le 14 août 2014 par le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et le 29 août 2014 par le Ministre de l'Intérieur);
- Arrêts d'autobus dans la rue de Septfontaines à Hobscheid (approuvé le 14 août 2014 par le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et le 29 août 2014 par le Ministre de l'Intérieur);
- «Arrêt» à la sortie de la rue «An der Steekaul» sur la rue de Kreuzerbuch à Hobscheid (approuvé le 31 juillet 2014 par le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et le 29 août 2014 par le Ministre de l'Intérieur).

*(publication en application de l'article 82 de la loi communale)*

## Enlèvement des conteneurs à Hobscheid

L'administration communale a malheureusement dû constater que divers déchets de toutes sortes sont régulièrement et illégalement placés autour des conteneurs de vieux papier et de verre, notamment à Hobscheid.

D'après nos informations, beaucoup de ces dépôts illicites proviennent de non résidents.

L'aspect qui en résulte est désastreux pour la localité et l'image que donne notre commune.

L'enlèvement de ces déchets par le service technique communal est une perte de temps inutile et source de frais qui incombent à nos habitants.

Pour ces motifs, la commune se voit obligée d'enlever le conteneur de vieux papier et le conteneur pour verre près du terrain de football à Hobscheid.

Dorénavant, il n'y aura dans la commune qu'un seul emplacement de conteneurs, à Eischen près de l'atelier du service technique (rue de la Gare).

La supervision y est assurée de façon à éviter des situations abusives à l'instar de celles constatées à Hobscheid.

Nous comptons sur votre compréhension tout en vous invitant de profiter au maximum de l'offre des poubelles bleues et brunes (collectes à domicile), gratuitement mises à disposition sur demande.





# Nouvelles cartes d'identité luxembourgeoises

Conformément à la nouvelle loi relative à l'identification des personnes physiques, les nouvelles cartes d'identité électroniques ont été introduites depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

## Caractéristiques:

Outre les informations visibles à l'œil nu, la nouvelle carte d'identité contiendra également des données stockées sur une puce électronique. Ces données sont les suivantes:

- L'adresse de la résidence habituelle du titulaire ;
- Le numéro d'identification (matricule à 13 chiffres) du titulaire.

Tout citoyen majeur pourra disposer sur sa carte d'identité de deux certificats lui permettant:

- de signer électroniquement ses documents et transactions en ligne, avec une valeur légale équivalente à une signature manuscrite;
- de se connecter de manière sécurisée à de multiples applications étatiques et privées en ligne.



L'activation des certificats est optionnelle et la décision y relative est prise au moment de la demande. Le titulaire d'une carte d'identité peut demander à tout moment la suspension, la réactivation d'un certificat suspendu et la révocation de ses certificats.

**A noter que les cartes d'identité actuelles resteront valables jusqu'à leur date d'expiration. Par conséquent, les actuelles cartes en cours de validité ne doivent pas être remplacées.**

## Procédure de demande d'une nouvelle carte d'identité:

La demande doit impérativement être effectuée par l'intéressé(e) lui (elle)-même. Pour les mineurs, la présence d'un des parents ayant le droit de garde ou du tuteur légal est obligatoire.

La photo sera prise directement à la commune au moyen de l'équipement y installé.

## Pièces à produire

Sont à produire lors de l'introduction de la demande :

- la carte d'identité périmée ou une déclaration de perte/vol établie par la Police;
- la preuve de paiement (p.ex. copie du virement) de la taxe au profit de l'État. Cette taxe s'élève à 5 € pour les enfants de 0-3 ans, à 10 € pour les titulaires de 4-15 ans, respectivement à 14 € pour les titulaires à partir de 15 ans. Le virement est à effectuer à :

**Numéro de compte:** IBAN LU44 1111 7028 7715 0000

**Nom du bénéficiaire:** TS-CE CTIE Cartes d'identités / B.P.1111 / L-1011 Luxembourg

**Code BIC:** CCPLULL

**Communication:** Nom(s) et Prénom(s) du titulaire de la carte

## Délai de délivrance

Le délai normal de délivrance des cartes d'identité est en principe de 10 jours ouvrables à partir du jour de la demande. La date exacte vous sera communiquée lors de la demande. La délivrance de la carte d'identité pour les luxembourgeois résidents sera effectuée au guichet communal.

## La procédure accélérée

Suivant la procédure accélérée il est possible d'obtenir sa nouvelle carte d'identité endéans 3 jours ouvrables. Pour plus d'informations sur cette procédure, veuillez contacter le guichet communal.

## Renouvellement:

Le renouvellement de la carte d'identité électronique doit être effectué dans les cas suivants:

- expiration de la période de validité stipulée sur la carte;
- déménagement (également à l'intérieur de la commune);
- photographie du titulaire ne correspondant plus à sa physionomie actuelle;
- perte, vol ou détérioration de la carte d'identité;
- changement de nom(s) ou de prénom(s) et en cas d'ajout ou de retrait du nom du conjoint vivant ou prédécédé;
- changement du numéro d'identification.



Commune de  
**HOBSCHEID**

**Maison Relais pour enfants non scolarisés (crèche)  
de la commune de Hobscheid  
(numéro agrément gouvernemental MR459)**



## Horaires de fonctionnement

La crèche est ouverte en principe tous les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00. Les jours de fermeture sont les jours fériés légaux ainsi que deux semaines pendant les vacances de Noël.

Le départ des enfants inscrits à mi-temps se fait entre 13h00 et 13h30 et l'arrivée des enfants inscrits à mi-temps se fait entre 13h00 et 13h30.

Selon l'inscription choisie, la fréquentation maximale par journée entière est de 12 heures/jour alors que la fréquentation maximale par demi-journée est de 6 heures/jour.

## Admission et mode de fréquentation

Sont admis les enfants de 0 à 3 ans.

Pour être admis, les enfants doivent être inscrits à l'administration communale. Une carte «Chèque Service Accueil» sera établie au guichet communal.

La maison relais pour enfants non scolarisés (ci-après «la crèche») est en mesure d'accueillir 40 enfants, qui sont répartis en deux groupes :

- 1 groupe de 0 à 18-20 mois
- 1 groupe de 18-20 mois à 3 ans

Les enfants peuvent être inscrits pour une fréquentation par journées entières ou par demi-journées avec un minimum de trois demi-journées par semaine. Priorité est donnée aux enfants fréquentant la crèche à 5 jours temps plein ou 5 jours mi-temps matin ou mi-temps après-midi.

Dans les groupes la langue véhiculaire est le luxembourgeois.

**La crèche dispose encore de quelques places libres.**



## Inscriptions flexibles pour parents travaillant dans des métiers à horaires irréguliers

Pour répondre à la demande de parents qui travaillent à des horaires décalés et/ou variables d'un mois à l'autre comme par exemple les métiers dans le domaine social, personnel soignant, police, etc., la crèche de Hobscheid offre, depuis automne 2014 un modèle d'inscription encore plus flexible permettant des inscriptions préalables, selon le planning de travail du/des parents, pour chaque mois de l'année, ceci sur base d'un formulaire spécial à remettre à la crèche au moins un mois en avance. A cet effet un contrat d'accueil portant sur 6 mois sera signé avec les parents leurs garantissant de pouvoir profiter du système des inscriptions flexibles. Ce contrat pourra, sous réserve des places disponibles, être renouvelé.

Règles générales :

- la présence est encodée selon l'inscription souhaitée et est considérée forfaitairement comme 12 heures pour une journée entière et comme 6 heures pour une demi-journée. Ce forfait de 12 ou 6 heures est donc appliqué même si l'enfant ne fréquente qu'une partie des heures d'ouverture par journée ;
- un minimum de trois plages par semaine (une plage étant une demi-journée) sera toujours facturé ;
- tout changement aux inscriptions doit être convenu préalablement avec la crèche. Priorité restera accordée aux inscriptions fixes régulières de sorte à ce que des changements éventuelles ne peuvent être accordés que sous réserve des places disponibles.

Pour tout renseignement complémentaire quant à ce nouveau système d'inscription, les responsables de la crèche communale se tiennent à votre disposition



### **Crèche de Hobscheid**

2, rue Hënneschtgaass

L-8373 Hobscheid

Tél. : 39 01 33 – 370

Fax : 39 01 33 – 379

npauly@proactif.lu

[www.hobscheid.lu](http://www.hobscheid.lu)

[www.proactif.lu](http://www.proactif.lu)



## offréiert vun der ENTENTE HABSCHT

NOVEMBER		
De 11	Kaffiskränzchen	Déi Jonk vu Gëschter
Sa 15	Raclettenowend	J.O.C
So 16	Konscht- an Hobbymaart	Foyer de la Femme
Me 19	Sportleréierung	Sports-, Fräizäit- a Gesondheetskommissioun
So 23	Thé-Dansant	Theateréquipe
So 30	Adventsfeier	Chorale Ste Cécile Habscht

DEZEMBER		
So 07	18. Wëldfest	Alliance Äischdall
Fr 12	Théâtre des Jeunes	Theateréquipe
Sa 13	Théâtre des Jeunes	Theateréquipe
So 14	Chrëschtfeier	Déi Jonk vu Gëschter
Sa 20	Chrëschtconcert	Harmonie Habscht

# Manifestationskalenner Äischen 2014/2

## offréiert vum SYNDICAT D'INITIATIVE ÄISCHEN

NOVEMBER		
Fr 14	Sumsi-Bal	Club des Jeunes
Sa 15	Hierkenowend	LCGB
Sa 22	Concert Ste Cécile	Harmonie Äischen
Sa 29	Kleeserchersfeier	Association des parents d'élèves / Commune



DEZEMBER		
Sa 13	Messe avec concert (dans la cadre du 150 <sup>e</sup> anniversaire de la Chorale Ste Cécile Eischen)	Chorale Ste Cécile Äischen



Pour rester au courant des manifestations dans la commune, veuillez consulter le site internet [www.hobscheid.lu](http://www.hobscheid.lu), rubrique « agenda », sur lequel le calendrier des manifestations est mis régulièrement à jour.

## Inauguration panneau «Atertlinn»

Le 3 juin 2014, le collège échevinal et l'association «D'Frënn vun der Atertlinn» ont invité à l'inauguration d'un panneau d'information sur l'ancienne route ferroviaire appelée «Atertlinn» entre Pétange et Ettelbruck. Ce panneau se trouve à Eischen, auprès de l'entrée vers la piste cyclable dans la rue de Steinfort.

Après le dévoilement du panneau, les invités se sont rendus au centre culturel Jean Wolff. Après les discours du bourgmestre, Serge Hoffmann, et du Président des «Frënn vun der Atertlinn», Marco Stoffel, un vin d'honneur a été offert.

### Bref historique

L'«Atertlinn» a été mise en service le 1<sup>er</sup> août 1873 et allait à cette époque seulement de Pétange à Steinfort. Ce n'était que le 20 avril 1880 qu'elle continuait de Steinfort jusqu'à Ettelbruck. L'«Atertlinn» s'étendait sur 55,30 km en tout.

Le transport de personnes a été arrêté le 24 septembre 1967. Le transport de marchandises a encore fonctionné jusqu'au 19 mai 1969 et en été de l'année 1971 tous les rails sur le territoire de la commune ont été enlevés.

(voir aussi documentaire sur l'«Atertlinn» sur le site web de la commune: [www.hobscheid.lu](http://www.hobscheid.lu) sous la rubrique «Antenn Gemeng Habscht» - émission 5 du 27 septembre 2014)



## Botzaktioun 2014



Le 29 mars 2014, la commission d'environnement a organisé l'annuelle « Botzaktioun » (action de nettoyage) par laquelle les habitants et associations de la commune étaient appelés à participer au nettoyage des rues et sentiers de la commune. Cette action a de nouveau connu un grand succès et la commune tient à remercier tant la commission d'environnement que tous les participants pour leur engagement.

Am 29. März 2014 organisierte die Umweltkommission die alljährliche „Botzaktioun“ mit welcher sowohl die Einwohner als auch die Vereine der Gemeinde aufgerufen waren sich am Putzen und Räumen längs der Strassen und Spazierwege der Gemeinde zu beteiligen. Diese Initiative war wieder ein großer Erfolg und die Gemeinde bedankt sich sowohl bei der Umweltkommission als auch bei allen Beteiligten für ihren Einsatz.





## Fête des voisins

Le 30 mai 2014, les habitants des rues Bickeltchen et Neuort se sont rencontrés pour fêter ensemble.







## Creos informiert

Ab 2015 werden die Techniker von Creos die aktuellen Strom- und Gaszähler durch die neue Generation von intelligenten Zählern, den sogenannten „Smart Meters“, ersetzen. Dieses Projekt betrifft etwa 300.000 Zähler und wird gut fünf Jahre in Anspruch nehmen.

Um das Vorhaben vorzubereiten und eine reibungslose Ausführung dieser Arbeiten zu garantieren, werden unsere Ableser-Teams demnächst in Ihrer Gemeinde anwesend sein und in jedem Wohnhaus die Zählerinstallationen erfassen.

Bei dieser Gelegenheit erhält jeder Haushalt ein Informationsblatt. Unsere Mitarbeiter stehen Ihnen selbstverständlich für alle weiteren Fragen zur Verfügung.

Wir danken Ihnen für Ihr Verständnis.



## Creos vous informe

À partir de 2015, les équipes techniques de Creos procéderont au remplacement des actuels compteurs d'électricité et de gaz naturel par une nouvelle génération de compteurs intelligents appelés « Smart Meters ». Ce projet s'étendra sur plus de cinq ans et concernera près de 300.000 compteurs.

Afin de préparer et de garantir la bonne exécution de ces travaux, nos équipes de lecteurs seront présentes sur le territoire de votre commune prochainement. Elles profiteront de leur passage pour recenser les installations de comptage de chaque habitation.

À cette occasion, chaque foyer se verra remettre un dépliant informatif. Nos équipes se tiendront également à disposition pour toute question complémentaire.

Nous vous remercions pour votre compréhension.



info@creos.net | creos.net/smart



# Nationalfeierdag zu Habscht - 22. Juni 2014





# Nationalfeierdag zu Habscht - 22. Juni 2014





En sa séance du 22 mai 2014, le conseil communal de Hobscheid s'est décidé d'instaurer le service « First Responder ».

Le service « First Responder » est constitué d'une équipe de secouristes mise en place au niveau local et qui intervient en tant que premier secours en attendant l'arrivée de l'ambulance ou du médecin urgentiste. L'équipe est coordonnée par les responsables du service d'incendie communal.

### FIRST RESPONDER RENFORCE LA CHAÎNE DE SECOURS

La chaîne de secours reste principalement inchangée. L'opérateur du 112 procédera à l'alerte des services médicaux d'urgence mais aura à l'avenir l'option complémentaire d'envoyer une équipe « First Responder ». Ainsi, les secouristes « First Responder » vont renforcer par ce nouveau système la chaîne de secours en exerçant les gestes de premiers secours dans l'attente de l'arrivée des services médicaux d'urgence (ambulance et/ou SAMU).

Les rôles principaux :

- Première prise en charge de la victime avant même l'arrivée de l'ambulance/SAMU ;
- Soutien de la victime et de son entourage direct ;
- Mise en œuvre des gestes de premiers secours (si besoin avec défibrillateur externe) ;
- Coordination et support des services médicaux sur le lieu d'intervention.



### FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le service d'incendie dispose d'une équipe de 12 personnes. Les intervenants disposent des équipements de premiers secours et portent une veste avec l'écriture «First Responder» pour les identifier. Ils se déplacent soit en voiture de service (voiture pompiers) soit en voiture personnelle ou même à pied. Les intervenants ont suivi une formation dans la manipulation d'un défibrillateur automatique et les gestes de premiers secours.

L'avantage est donc une intervention rapide grâce à la proximité des secouristes locaux, ce qui fait gagner du temps en attendant l'arrivée des services de secours proprement dits.

Le service « First Responder » n'est évidemment opérationnel qu'en cas de disponibilité des bénévoles. Il peut donc y avoir des cas où il n'y a pas de «First Responder» disponible et où il faut attendre l'arrivée des services de secours usuels.

**« FIRST RESPONDER » EST UN SERVICE COMPLÉMENTAIRE AU SERVICE AMBULANCIER EXISTANT.  
IL N'Y A DONC PAS DE CHANGEMENT : EN CAS D'URGENCE, TOUJOURS APPELER LE 112.**

## Les défibrillateurs

Un défibrillateur est un appareil portable qui, une fois placé sur la peau de la victime, analyse l'activité du cœur. Il fonctionne de façon autonome de sorte à ce qu'aucune décision d'une personne tierce ne devra être prise. Selon l'analyse effectuée, le défibrillateur délivre un choc électrique afin de rétablir un rythme cardiaque normal.

Suite à la décision du conseil communal en sa séance du 22 mai 2014, de tels défibrillateurs ont été installés à 5 différents endroits dans la commune, à savoir :

- auprès de la salle « Union » et du Centre Polyvalent à Hobscheid ;
- au terrain de football à Hobscheid ;
- auprès du centre culturel « Jean Wolff » à Eischen (Place Denn) ;
- au centre sportif à Eischen ;
- au terrain de football à Eischen ;

A noter que les appareils pour les terrains de sport à Hobscheid et Eischen, de même que le défibrillateur pour le

centre sportif à Eischen, sont installés à l'intérieur des bâtiments. Lesdits défibrillateurs ne sont donc seulement disponibles lorsque ces locaux sont ouverts.

Par contre, les défibrillateurs auprès de la salle « Union » et « Centre Polyvalent » à Hobscheid et le centre culturel « Jean Wolff » (Place Denn) sont à tout moment accessibles.

Le défibrillateur guide l'utilisateur étape par étape en plusieurs langues au choix et garantit une utilisation simple et sans risque.



In seiner Sitzung vom 22. Mai 2014 hat der Gemeinderat Hobscheid beschlossen den Dienst „First Responder“ einzuführen.

Der „First Responder“ besteht aus einer lokalen Mannschaft von Rettungskräften die als Ersthelfer einschreiten, dies bis zum Eintreffen des Krankenwagens oder des Notarztes.

Die Rettungsmannschaft wird von den Verantwortlichen der Gemeindefeuerwehr koordiniert.

## FIRST RESPONDER ERGÄNZT DIE RETTUNGSKETTE

An der aktuellen Rettungskette ändert sich grundsätzlich nichts. Die Notfallzentrale 112 wird weiterhin bei Notfallsituationen den Krankenwagen/Notarzt schicken. Hinzu kommt jedoch, daß die Notfallzentrale gleichzeitig den Zusatzdienst des „First Responder“ alarmieren kann. Durch diesen neuen Dienst verstärken die Einsatzkräfte des „First Responder“ die Rettungskette indem sie bis zum Eintreffen der Ambulanz oder des Notarztes lebenswichtige Maßnahmen einleiten.

Die Hauptrollen:

- Erste Übernahme des Patienten bis zum Eintreffen der Ambulanz oder des Notarztes ;
- Unterstützung des Opfers und seines Umfeldes ;
- Einleiten von Erste-Hilfe-Maßnahmen (falls notwendig mittels externem Defibrillator) ;
- Koordination und Unterstützung des medizinischen Personals an der Einsatzstelle.

## FUNKTIONSWEISE DES FIRST RESPONDER DIENSTES

Die örtliche Feuerwehr verfügt über 12 Freiwillige welche mit Erste-Hilfe-Material ausgerüstet sind und eine Weste mit der Aufschrift „First Responder“ zur Erkennung tragen.

Sie bewegen sich entweder mit den Dienstfahrzeugen der Feuerwehr, mit dem eigenen Auto, oder zu Fuß fort. Die Helfer haben allesamt einen Kurs in der Handhabung eines Defibrillators und in Erste-Hilfe-Maßnahmen belegt.

Dank der Nähe der lokalen Ersthelfer ist also ein schnelles Handeln möglich, dies schon vor dem Eintreffen der regulären Rettungsdienste.

Der „First Responder“-Dienst ist nur gewährleistet wenn freiwillige Helfer verfügbar sind. Es könnte demnach vorkommen, daß kein „First Responder“ zur Verfügung steht. In einem solchen Fall muß wie bisher auf das Eintreffen der üblichen Rettungsdienste gewartet werden.



**„FIRST RESPONDER“ IST EIN ZUSÄTZLICHER DIENST ZU DEN ÜBLICHEN RETTUNGSDIENSTEN. ES GIBT ALSO KEINE ÄNDERUNGEN: IN NOTFÄLLEN STETS DIE NOTFALLZENTRALE UNTER DER NUMMER 112 ANRUFEN.**

## Die Defibrillatoren

Ein Defibrillator ist ein tragbares Gerät, welches auf die Haut des Patienten angebracht wird und so die Herzaktivität misst. Der Defibrillator funktioniert vollständig autonom, sodaß keine Entscheidung von Drittpersonen getroffen werden muss. Entsprechend der durchgeführten Analyse stößt der Defibrillator einen Stromschlag aus, um damit wieder einen normalen Herzrhythmus herzustellen.

Infolge des Beschlusses des Gemeinderates vom 22. Mai 2014, wurden solche Defibrillatoren an 5 verschiedenen Plätzen in der Gemeinde aufgestellt, und zwar:

- beim Saal „Union“ und „Centre Polyvalent“ in Hobscheid;
- am Fussballfeld in Hobscheid;
- beim Centre Culturel „Jean Wolff“ in Eischen (Place Denn);
- in der Sporthalle in Eischen;
- am Fussballfeld in Eischen.

Die Geräte für die Fußballplätze sowohl in Hobscheid als auch in Eischen, sowie der Defibrillator für das Sportzentrum in Eischen befinden sich innerhalb der jeweiligen Gebäude. Besagte Defibrillatoren sind also nur dann zugänglich wenn diese Gebäude geöffnet sind.

Die Defibrillatoren bei der „Salle Union“ und dem „Centre Polyvalent“ in Hobscheid, sowie beim Kulturzentrum „Jean Wolff“ (Place Denn) sind zu jeder Zeit zugänglich.

Der Defibrillator leitet den Benutzer Schritt für Schritt und in verschiedenen zur Wahl stehenden Sprachen und garantiert eine einfache Bedienung ohne jegliche Risiken.





# Formation de manipulation de défibrillateurs

Dans le cadre de l'installation de défibrillateurs à différents endroits des localités de Hobscheid et d'Eischen, la commune, en collaboration avec le Service d'Incendie, avait organisé deux formations de manipulation de défibrillateurs.

Le premier cours a eu lieu le 2 octobre 2014 et s'adressait à tous les habitants intéressés tandis que les représentants des associations locales (sportives et culturelles) avaient été invités à une formation en date du 8 octobre 2014.

Lors de ces formations, les intéressés ont eu une brève introduction à l'utilisation et à la manipulation d'un défibrillateur.

Afin de familiariser le personnel communal avec la manipulation des défibrillateurs, les collaborateurs ont également suivi une telle formation.

**Merci à tous d'avoir participé!**

arrêt cardiaque

# réagis!



Photos: Jil Schmit



**Formation de manipulation de défibrillateurs pour le personnel communal**

Fais une formation! Une heure suffit pour apprendre à sauver une vie. Mach einen Kurs. Nur eine Stunde reicht aus um zu wissen wie man Leben rettet.  
[www.reagis.lu](http://www.reagis.lu)



LUXEMBOURG  
RESUSCITATION  
COUNCIL



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé





Am 28. April dieses Jahres lud der Schöffenrat 4 Ehepaare in die Gemeinde ein um sie anlässlich ihres 50. Hochzeitsjahres zu beglückwünschen. Nach anerkannten Worten des Bürgermeisters und den Glückwünschen des Schöffenrates wurde den Damen ein Blumenstrauß und den Herren eine Flasche Sekt überreicht.

Beglückwünscht wurden:

- Eugène Conter und Denise Stoffel, geheiratet am 20. Dezember 1963 in Eischen;
- Jeannot Schmit und Hildegard Müller, geheiratet am 19. März 1964 in Hobscheid;
- Henri Espen und Suzanne Bonifas, geheiratet am 28. März 1964 in Hobscheid;
- Raymond Braun und Josette Heynen, geheiratet am 30. April 1964 in Kopstal.



Weitere 3 Ehepaare wurden am 4. August 2014 zum gleichen Anlass vom Schöffenrat eingeladen und zu ihrem 50. Hochzeitsjahr beglückwünscht. Den Eheleuten wurde ebenfalls ein Geschenk seitens der Gemeinde (Blumen und Sekt) überreicht:

- Pierre Scheuer und Georgette Guth, geheiratet am 16. Mai 1964 in Goesdorf;
- Fernand Wagener und Lydie Robert, geheiratet am 28. Mai 1964 in Eischen;
- Jean-Claude Foulon und Annick Grégoire, geheiratet am 26. Juni 1964 in Saint Julien-lès-Metz (Frankreich).



## Inauguration nouvelles infrastructures terrain Hobscheid

L'inauguration a eu lieu le 28 juillet 2014 en présence de Monsieur le Ministre des Sports Romain Schneider et de Monsieur le Président de la Fédération Luxembourgeoise de Football Paul Philipp.

### Travaux réalisés dans le cadre de ce projet:

- démolition de l'ancien immeuble des années 1970 ;
- construction des nouveaux vestiaires avec buvette et gradins couverts pour spectateurs (ca. 80 personnes) ;
- remplacement de l'éclairage du terrain ;
- réfection de la pelouse du terrain principal ;
- réaménagement des alentours du terrain principal.







## RAPPORT D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES DES EAUX

Site : AC de Hobscheid

Code Tiers : ACHO010

N° Bon Commande : /



AC de Hobscheid  
Mr SCHMIT Florent  
Place Denn  
L-8465 EISCHEN

N° Offre : /

### NOS REFERENCES

N° Dossier : 14-02349      N° Echantillon : MB14-10124      Réf Client : ACHO010

### PRELEVEMENT

Prélevé le : 21/08/2014 à 09:10  
Par : Le client  
Apporté par : Le client

### RECEPTION

Réceptionné le : 21/08/2014 à 10:00  
Par : BÜRGI Blaise

### ECHANTILLON

Dénomination : réseau Hobscheid  
Lieu : /  
Nature Prélèvement : Eau de distribution  
Traitement : /  
Démontage mousseur: /  
Désinfection avant prélèvement: /

1er jet: /  
T° prélèvement : / °C  
Cl2 libre: / mg/l      Cl2 total: / mg/l  
pH: /  
Divers: /  
Analyses effectuées le : 21/08/2014

### RESULTATS

RECHERCHE	NORME	CRITERE	UNITE	RESULTAT
Germes totaux à 36°C	EN ISO 6222*	<=20 **	UFC/ml	<1
Germes totaux à 22°C - 2 Classes	EN ISO 6222*	<=100**	UFC/ml	1
Coliformes totaux à 36°C - 2 classes	BRD 07/20-03/11*	<1 **	UFC/100ml	<1
Escherichia coli à 36°C	BRD 07/20-03/11*	<1	UFC/100ml	<1
Entérocoques fécaux à 36°C	EN ISO 7899-2*	<1	UFC/100ml	<1

### INTERPRETATION

**Conclusions :** Eau conforme aux normes bactériologiques de potabilité.

**Commentaire :**

**Observation :**

SUSGIN Rachel  
Technicienne Supérieure de laboratoire

En cas de résultat "non conforme" contacter l'organisme compétent pour les mesures à prendre.

\* Paramètres couverts par l'accréditation OLAS.

Le rapport d'analyse ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

La conclusion ne prend en compte que les résultats des analyses pour lesquels un critère est précisé.

Les observations reprises dans ce rapport ne sont pas couvertes par l'accréditation.

\*\* Valeur guide.

Les résultats ne tiennent pas compte des incertitudes de mesures.

Interprétation des résultats selon NF EN ISO 8199 dans le cas des petits nombres (<10UFC) :

- <1 = absence de l'organisme recherché dans la quantité étudiée.

- de 1 à 3 = organisme présent dans la quantité étudiée.

- de 4 à 9 = nombre estimé de l'organisme recherché dans la quantité étudiée.

La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme de fac-similé photographique complet, sauf autorisation du laboratoire.

Référence Qualité : MB PS 04 F5 V5

Date d'émission du rapport : 25/08/2014

Page 1 / 1





## RAPPORT D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES DES EAUX

Site : AC de Hobscheid

Code Tiers : ACHO010



AC de Hobscheid  
Mr SCHMIT Florent  
Place Denn  
L-8465 EISCHEN

N° Bon Commande : /

N° Offre : /

### NOS REFERENCES

N° Dossier : 14-02349      N° Echantillon : MB14-10123      Réf Client : ACHO010

### PRELEVEMENT

Prélevé le : 21/08/2014 à 09:00  
Par : Le client  
Apporté par : Le client

### RECEPTION

Réceptionné le : 21/08/2014 à 10:00  
Par : BÜRGI Blaise

### ECHANTILLON

Dénomination : réseau Eischen      1er jet: /  
Lieu : /      T° prélèvement : / °C  
Nature Prélèvement : Eau de distribution      Cl2 libre: / mg/l      Cl2 total: / mg/l  
Traitement : /      pH: /  
Démontage mousseur: /      Divers: /  
Désinfection avant prélèvement: /      Analyses effectuées le : 21/08/2014

### RESULTATS

RECHERCHE	NORME	CRITERE	UNITE	RESULTAT
Germes totaux à 36°C	EN ISO 6222*	<=20 **	UFC/ml	<1
Germes totaux à 22°C - 2 Classes	EN ISO 6222*	<=100**	UFC/ml	<1
Coliformes totaux à 36°C - 2 classes	BRD 07/20-03/11*	<1 **	UFC/100ml	<1
Escherichia coli à 36°C	BRD 07/20-03/11*	<1	UFC/100ml	<1
Entérocoques fécaux à 36°C	EN ISO 7899-2*	<1	UFC/100ml	<1

### INTERPRETATION

**Conclusions :** Eau conforme aux normes bactériologiques de potabilité.

**Commentaire :**

**Observation :**

En cas de résultat "non conforme" contacter l'organisme compétent pour les mesures à prendre.

\* Paramètres couverts par l'accréditation OLAS.

Le rapport d'analyse ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

La conclusion ne prend en compte que les résultats des analyses pour lesquels un critère est précisé.

Les observations reprises dans ce rapport ne sont pas couvertes par l'accréditation.

\*\* Valeur guide.

Les résultats ne tiennent pas compte des incertitudes de mesures.

Interprétation des résultats selon NF EN ISO 8109 dans le cas des petits nombres (<10UFC) :

- <1 = absence de l'organisme recherché dans la quantité étudiée.
- de 1 à 3 = organisme présent dans la quantité étudiée.
- de 4 à 9 = nombre estimé de l'organisme recherché dans la quantité étudiée.

La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme de fac-similé photographique complet, sauf autorisation du laboratoire.

Référence Qualité : MB PS 04 F5 V5

Date d'émission du rapport : 25/08/2014

Page 1 / 1

SUSGIN Rachel  
Technicienne Supérieure de laboratoire



Notre Référence 1408117A

Demande du 26.08.14  
 Rapport du 09.09.14  
 Votre Référence 14-02368  
 Echantillon(s) Echantillon(s) d'eau(x) potable(s) remise(s) par le client

## Rapport d'Analyses

Paramètre	Méthode	Unité	CH-MB14-20109	CH-MB14-20110	critères de potabilité
Couleur	méthode interne*		aucune	aucune	ABSENCE
Odeur	méthode interne*		aucune	aucune	ABSENCE
Dépôt	méthode interne*		aucune	aucune	ABSENCE
Dureté totale (TH)	NF T90-003:08/84	°f	22.6	22.3	-
Dureté carbonatée	NF EN ISO 9963-1:02/06 (1)*	°f	19.3	19.1	-
Temp. de mesure du pH	NF T90-008:02/01	°C	20.2	20.5	-
pH	NF T90-008:02/01		7.9	7.9	6.5 à 9.5
Conductivité 25°C	NF EN 27888 :01/94	µS/cm	438	442	≤ 2500
Turbidité	DIN EN ISO 7027 (2)*	FNU	<0.5	<0.5	<1
Fe	NF ISO 11885:11/09 (1)	mg/L	<0.02	<0.02	≤ 0.2
Na	NF ISO 11885:11/09 (1)	mg/L	4	3	≤ 200
K	NF ISO 11885:11/09 (1)	mg/L	<1	<1	-
Ca	NF ISO 11885:11/09 (1)	mg/L	85.0	84.0	-
Mg	NF ISO 11885:11/09 (1)	mg/L	1.8	1.8	-
Hg	NF EN ISO 17294-2:04/05 (1)	mg/L	<0.0001	<0.0001	≤ 0.001
Al	NF EN ISO 17294-2:04/05 (1)	mg/L	0.0025	0.0020	≤ 0.2
Sb	NF EN ISO 17294-2:04/05 (1)	mg/L	<0.0001	<0.0001	≤ 0.005
As	NF EN ISO 17294-2:04/05 (1)	mg/L	<0.0001	<0.0001	≤ 0.010
B	NF EN ISO 17294-2:04/05 (1)	mg/L	0.0042	0.0042	≤ 1.0
Cd	NF EN ISO 17294-2:04/05 (1)	mg/L	<0.0001	<0.0001	≤ 0.005

↑                      ↑  
 Eischen            Hobscheid

(1) en analogie avec; (2) méthode interne; (3) soustraction; \* hors champs d'accréditation

Les résultats d'analyse se rapportent uniquement aux échantillons analysés.

Ce rapport ne peut pas être partiellement reproduit sans l'accord écrit et préalable de Luxcontrol SA.

Pour le laboratoire de Luxcontrol

Page 1 de 4

**C. Schütz**  
 Gestion Laboratoire



1, Av. des Terres Rouges  
 BP 349  
 L-4004 Esch-sur-Alzette  
 LUXEMBOURG

Tél.: ++352-54.77.11-1  
 Fax: ++352-54.79.30  
 E-Mail: info@luxcontrol.com  
 Int.: www.luxcontrol.com  
 N° ident.: LU 113 536 61  
 RC Lux.: B15664

BGLL LULL: IBAN LU56 0030 1612 0727 0000  
 BCEE LULL: IBAN LU95 0019 1100 7069 5000  
 CELL LULL: IBAN LU89 0141 4165 2870 0000  
 CCPL LULL: IBAN LU90 1111 0581 9794 0000







Notre Référence 1408117A

Demande du 26.08.14  
 Rapport du 09.09.14  
 Votre Référence 14-02368  
 Echantillon(s) Echantillon(s) d'eau(x) potable(s) remise(s) par le client

## Rapport d'Analyses

Paramètre	Méthode	Unité	CH-MB14-20109	CH-MB14-20110	critères de potabilité
Pyrène	ISO 28540:08/2011	µg/L	<0.01	<0.01	-
Benzo(a)anthracène	ISO 28540:08/2011	µg/L	<0.01	<0.01	-
Chrysène	ISO 28540:08/2011	µg/L	<0.01	<0.01	-
Benzo(b)fluoranthène (#)	ISO 28540:08/2011	µg/L	<0.01	<0.01	-
Benzo(k)fluoranthène (#)	ISO 28540:08/2011	µg/L	<0.01	<0.01	-
Benzo(a)pyrène	ISO 28540:08/2011	µg/L	<0.01	<0.01	≤ 0.01
Indeno(1,2,3-cd)pyrène (#)	ISO 28540:08/2011	µg/L	<0.01	<0.01	-
Dibenzo(a,h)anthracène	ISO 28540:08/2011	µg/L	<0.01	<0.01	-
Benzo(ghi)perylène (#)	ISO 28540:08/2011	µg/L	<0.01	<0.01	-
NH4	Photométrie *	mg/L	<0.05	<0.05	≤ 0.50
Trichlorméthane	NF EN ISO 10301:07/97	µg/L	<1	<1	-
Bromoforme	NF EN ISO 10301:07/97	µg/L	<1	<1	-
Dibromochlorométhane	NF EN ISO 10301:07/97	µg/L	<1	<1	-
Bromodichlorométhane	NF EN ISO 10301:07/97	µg/L	<1	<1	-
Somme THM	NF EN ISO 10301:07/97	µg/L	-	-	≤ 50
Trichloréthylène	NF EN ISO 10301:07/97	µg/L	<1	<1	≤ 10
Perchloréthylène	NF EN ISO 10301:07/97	µg/L	<1	<1	≤ 10
1,2-Dichloroéthane	NF EN ISO 10301:07/97	µg/L	<1	<1	≤ 3
Benzène	NF ISO 11423-1:09/97 (1)	µg/L	<0.1	<0.1	≤ 1.0
Toluène	NF ISO 11423-1:09/97 (1)	µg/L	<0.1	<0.1	-

↑ Eischen    ↑ Hobscheid

(1) en analogie avec; (2) méthode interne; (3) soustraction; \* hors champs d'accréditation

Les résultats d'analyse se rapportent uniquement aux échantillons analysés.  
 Ce rapport ne peut pas être partiellement reproduit sans l'accord écrit et préalable de Luxcontrol SA.

Pour le laboratoire de Luxcontrol

Page 3 de 4

**C. Schütz**  
 Gestion Laboratoire



1, Av. des Terres Rouges  
 BP 349  
 L-4004 Esch-sur-Alzette  
 LUXEMBOURG

Tél: ++352-54.77.11-1  
 Fax: ++352-54.79.30  
 E-Mail: info@luxcontrol.com  
 Int.: www.luxcontrol.com  
 N ident.: LU 113 536 61  
 RC Lux.: B15664

BGLL LULL: IBAN LU66 0030 1612 0727 0000  
 BCEE LULL: IBAN LU95 0019 1100 7069 5000  
 CELL LULL: IBAN LU69 0141 4165 2870 0000  
 CCPL LULL: IBAN LU80 1111 0681 9794 0000





Commune de  
**HOBSCHEID**

# AVIS

## Analyse de l'eau potable

L'Administration de la Gestion de l'Eau a récemment effectué une analyse de l'eau potable dans le réseau de notre commune. Il résulte du rapport afférent de l'Administration de la Gestion de l'Eau datant du 20/10/2014 (réf. AGE-14-23260) qu'il n'y pas de pesticides dans le réseau de l'eau potable, ni à Hobscheid ni à Eischen.

Les échantillons analysés sont conformes aux normes en vigueur en ce qui concerne les paramètres analysés.

Eischen, le 27 octobre 2014.

Pour le Collège Echevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann



## Extrait du rapport de l'AGE pour le réseau d'Eischen



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration de la gestion de l'eau  
Division du Laboratoire

Rapport AGE-14-23260  
du 20/10/2014  
N° échantillon(s) : BB09511 - BB09513  
Réf. Laboratoire : 2014-10-16-019-EP

Votre référence		REC Eischen ( Vor Weiler)				
Nature de l'échantillon		eau potable				
prélevé le		16/10/2014 à 10:40		par CLIENT		échantillonnage ponctuel
N° échantillon		BB09511				
		date de début des analyses 16/10/2014				
PARAMETRE	Note	Méthodes d'analyse	RESULTAT	Unité	Valeur paramétrique	
<b>Organique</b>						
<b>Pesticides</b>						
2,6-Dichlorobenzamide		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Atrazine		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Atrazine_desethyl		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Carbamazépine		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Chlorotoluron		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Diclofenac		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Diuron		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Isoproturon		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Ketoprofen		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Metazachlor		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Metazachlor-ESA		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Metazachlor-OXA		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Metolachlor		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Metolachlor-ESA		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Quinmerac		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Simazine		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Terbutylazine		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Terbutylazine_desethyl		DIN 38407-35	<5	ng/l		

Observations : Néant

Résultats validés le 20/10/2014 par MB

## Extrait du rapport de l'AGE pour le réseau de Hobscheid



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration de la gestion de l'eau  
Division du Laboratoire

Rapport AGE-14-23260  
du 20/10/2014  
N° échantillon(s) : BB09511 - BB09513  
Réf. Laboratoire : 2014-10-16-019-EP

Votre référence		REC Kreizerbuch				
Nature de l'échantillon		eau potable				
prélevé le		16/10/2014 à 10:40		par CLIENT		échantillonnage ponctuel
N° échantillon		BB09512				
		date de début des analyses 16/10/2014				
PARAMETRE	Note	Méthodes d'analyse	RESULTAT	Unité	Valeur paramétrique	
<b>Organique</b>						
<b>Pesticides</b>						
2,6-Dichlorobenzamide		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Atrazine		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Atrazine_desethyl		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Carbamazépine		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Chlorotoluron		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Diclofenac		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Diuron		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Isoproturon		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Ketoprofen		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Metazachlor		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Metazachlor-ESA		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Metazachlor-OXA		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Metolachlor		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Metolachlor-ESA		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Quinmerac		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Simazine		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Terbutylazine		DIN 38407-35	<5	ng/l		
Terbutylazine_desethyl		DIN 38407-35	<5	ng/l		

Observations : Néant

Résultats validés le 20/10/2014 par MB

***Extension précoce, préscolaire et Maison Relais à Hobscheid***

---



***Construction d'une nouvelle mairie à Eischen***

---



***Construction d'une Maison des Générations à Hobscheid***

---





# NOUVELLE LIGNE DE BUS SCOLAIRE: 335

## Eischen-Hobscheid -> Lycée Technique Josy Barthel

ALLER	
EISCHEN ARRÊT SCOLAIRE PLACE DENN	07.30
EISCHEN RUE DE HOBSCHIED	07.31
HOBSCHIED ÉCOLE	07.35
HOBSCHIED RUE DE SEPTFONTAINES	07.36
KOERICH FUURT	07.40
KOERICH GEMENG	07.42
KOERICH WEIDEWEE	07.43
GOEBLANGE ARRÊT GIEWEL	07.45
GOETZINGEN KREIZ	07.47
GOETZINGEN KIIRCH	07.49
MAMER LYCÉE JOSY BARTHEL	08.00

RETOUR	
MAMER LYCÉE JOSY BARTHEL	14.30
GOETZINGEN KIIRCH	14.41
GOETZINGEN KREIZ	14.43
GOEBLANGE ARRÊT GIEWEL	14.45
KOERICH WEIDEWEE	14.47
KOERICH GEMENG	14.48
KOERICH FUURT	14.50
HOBSCHIED RUE DE SEPTFONTAINES	14.54
HOBSCHIED ÉCOLE	14.55
EISCHEN RUE DE HOBSCHIED	14.59
EISCHEN ARRÊT SCOLAIRE PLACE DENN	15.00

### Service „Petits Travaux”

- Vous avez 65 ans?
- Vous avez besoin d'un coup de main pour vos petits travaux à domicile?

La commune a chargé ProActif à vous aider à exécuter vos petits travaux à domicile (jardinage, ramassage feuilles, service hiver, petites réparations, accompagnement aux courses, etc).

Prix par heure: 19,50€. Dont **7,50€ par heure** à votre charge et 12,00€ à la charge de la commune.

Limite: 10 heures par année et par ménage.

**N'hésitez pas à contacter la Hotline ProActif: 27 33 44-1**

Retrouvez nous sur facebook:  
[www.facebook.com/gemeng.habscht](http://www.facebook.com/gemeng.habscht)



Like Us On  
facebook **f**